

Rapport d'étude

CEPII

Évaluation quantitative d'un accord commercial entre l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle Zélande

Cecilia Bellora & Houssein Guimbard

Étude pour le Ministère français de l'Économie et des Finances,
Direction Générale du Trésor

Rapport d'étude

CEPII

CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est un centre français indépendant de recherche et s'expertise en économie internationale. Ses analyses contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques dans les domaines de la politique commerciale, la compétitivité, la macroéconomie et la finance internationale.

Rapport d'étude du CEPII
Études résultant souvent de commande,
initialement confidentielles, publiées à la
levée de l'embargo.

© CEPII, PARIS, 2016

Tous droits réservés. Les opinions
exprimées dans cette publication sont
celles des auteurs.

Directeur de la publication :
Sébastien Jean

Réalisation :
Laure Boivin

N° ISSN : 2270-5228

CEPII
113, rue de Grenelle
75007 Paris
+33 1 53 68 55 00

www.cepii.fr
Contact presse : presse@cepii.fr

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE



Résumé court et points-clé

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation quantitative d'un accord commercial (9 scénarios ; 4 analyses de sensibilité) entre l'Union européenne, d'une part, et l'Australie et/ou la Nouvelle Zélande, d'autre part. Les scénarios ont été définis en collaboration avec la Direction Générale du Trésor, commanditaire de l'évaluation. Le modèle utilisé est MIRAGE, un modèle d'équilibre général calculable développé au CEPII. Les points à retenir concernant un possible accord et ses impacts économiques sont les suivants :

- Les relations entre l'UE28, l'Australie et la Nouvelle Zélande sont marquées par de fortes asymétries, à la fois en termes de taille des pays, des niveaux de protection, du type de secteurs protégés, des montants et des importances relatives du commerce bilatéral (en valeur, l'UE28 est la sixième destination la plus importante des exportations australiennes et la quatrième en ce qui concerne les exportations néozélandaises, alors que l'Australie et la Nouvelle Zélande sont respectivement les 16^{ème} et 49^{ème} destinations des exportations européennes).
- En cas d'accord (libéralisation totale entre UE28, Australie et Nouvelle Zélande), le commerce bilatéral entre l'Union européenne et le bloc Australie – Nouvelle Zélande augmenterait de 85 %.
- Les résultats montrent un intérêt plus grand pour l'Australie et la Nouvelle Zélande que pour l'Union européenne à conclure un tel accord, en termes relatifs (variation de revenu réel ou du Produit Intérieur Brut). En termes absolus, les gains de PIB attendus en 2030 seraient de 38,2 milliards de dollars pour l'UE28 (dont 5,9 milliards pour la France), de 16,4 milliards de dollars pour l'Australie et de 9,1 milliards de dollars pour la Nouvelle Zélande. Au niveau sectoriel, en Europe, les gains sont inégalement répartis, avec une perte de valeur ajoutée dans le secteur agricole plus que compensée par des gains dans les secteurs de l'industrie et des services.
- Ces gains significatifs sont obtenus en cas de négociation ambitieuse (libéralisation totale, portant à la fois sur les barrières douanières et non tarifaires) dans une configuration étendue (négociation avec à la fois Australie et Nouvelle Zélande). Toutes les autres configurations géographiques et tous les degrés de libéralisation moindre aboutissent à des résultats beaucoup plus faibles, voire quasiment nuls, pour l'Union européenne.
- L'annonce d'un accord sur le TPP (Partenariat transpacifique) ne remet pas en question les résultats obtenus, mais constitue une motivation supplémentaire, pour l'UE, à étudier sérieusement la faisabilité d'un accord avec l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Ce rapport ne reflète pas nécessairement la position de la DG Trésor, commanditaire originel de l'étude.

Sommaire

Résumé court et points-clé	2
Liste des tableaux.....	5
1. Introduction.....	7
2. Méthodologie de l'étude : le modèle MIRAGE.....	8
2.1 Le modèle de base.....	8
2.1.1 La demande	8
2.1.2 L'offre	9
2.2 Le sentier dynamique : l'interaction entre le modèle MaGE et le modèle MIRAGE.....	9
2.2.1 Les PIB.....	9
2.2.2 La population.....	10
2.2.3 Les ressources naturelles et les prix de l'énergie.....	10
2.2.4 L'accumulation de capital.....	11
2.3 Éléments spécifiques à l'étude.....	11
2.3.1 Agrégation sectorielle et géographique	11
2.3.2 Hypothèses diverses.....	11
2.4 Les données du modèle.....	12
2.4.1 Les matrices de comptabilité sociale : GTAP (Purdue University).....	12
2.4.2 Les droits de douane : MAcMap-HS6 (CCI-CEPII)	12
2.4.3 Équivalents <i>ad valorem</i> des mesures de restriction au commerce de biens.....	12
2.4.4 Équivalents <i>ad valorem</i> des mesures de restriction au commerce de services.....	13
3. Union européenne, Australie et Nouvelle Zélande : états des lieux statistiques	14
3.1 Vue d'ensemble macro-économique	14
3.2 Droits de douane	15
3.3 Principaux marchés d'exportation	16
3.4 Commerce et droits de douane : analyse sectorielle.....	17
3.4.1 Intérêts défensifs de l'Union européenne	18
3.4.2 Intérêts offensifs de l'Union européenne : Australie.....	20
3.4.3 Intérêts offensifs de l'Union européenne : Nouvelle Zélande	21
3.5 Mesures non tarifaires	21
4. Les différents scénarios.....	23
5. Résultats des simulations	26
5.1 Comment interpréter les résultats ?	26
5.2 Impacts commerciaux	27

5.2.1	Une forte hausse du commerce bilatéral entre signataires de l'accord	27
5.2.2	Une diversion plus importante du commerce de l'Australie et de la Nouvelle Zélande vers les pays tiers	27
5.2.3	Le commerce bilatéral de quelques secteurs fortement impacté	28
5.3	Un impact positif sur le PIB mais des impacts sectoriels différents entre les signataires	33
5.4	Un impact positif sur le bien-être économique mais asymétrique.....	36
6.	Analyses de sensibilité.....	36
6.1	Des résultats principalement amenés par la réduction des barrières non tarifaires.....	37
6.2	L'importance d'une libéralisation ambitieuse pour l'Union européenne.....	37
6.3	Seul un accord impliquant à la fois l'Australie et la Nouvelle Zélande conduit à des impacts significatifs en Union européenne	38
6.4	De nouveaux enjeux dans le cadre de la ratification du TPP et de la négociation du TTIP... ..	38
7.	Conclusion	40
9.	Bibliographie.....	42
10.	Annexes	43
10.1	Agrégations sectorielle et géographique	43
10.2	Informations additionnelles (contingents tarifaires).	44
10.3	Pics tarifaires en 2013	45
10.4	Compléments des tableaux Droits de douane et Commerce	46
10.5	Accords commerciaux bilatéraux en vigueur	52
10.6	EAV des Mesures Non Tarifaires par secteur	53

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques	14
Tableau 2 : Niveau moyen des droits de douane bilatéraux, 2013 (%).....	15
Tableau 3 : Les principaux marchés de destination des exportations (UE, AU, NZ)	16
Tableau 4 : Protection douanière appliquée par l'UE28 aux importations en provenance de l'Australie et indicateurs de commerce, 2013.....	19
Tableau 5 : Protection douanière appliquée par l'UE28 aux importations en provenance de la Nouvelle Zélande et indicateurs de commerce, 2013.....	19
Tableau 6 : Protection douanière appliquée par l'Australie aux importations en provenance de l'UE28 et indicateurs de commerce, 2013.....	20
Tableau 7 : Protection douanière appliquée par la Nouvelle Zélande aux importations en provenance de l'UE28 et indicateurs de commerce, 2013	21
Tableau 8 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires, par grands secteurs (%)	22
Tableau 9 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires dans le secteur tertiaire (%)	23
Tableau 10 : Synthèse des scénarios. Importateur : UE28.....	25
Tableau 11 : Synthèse des scénarios. Importateur : Australie et/ou Nouvelle Zélande.....	25
Tableau 13 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux (Scénario 1, UE-AUNZ)	30
Tableau 14 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux, détail sectoriel, France vers Australie et Nouvelle Zélande (Scénario 1, UE-AUNZ)	31
Tableau 15 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux, détail sectoriel, Australie et Nouvelle Zélande vers France (Scénario 1, UE-AUNZ).....	32
Tableau 16 : Impact d'une « libéralisation totale » entre l'UE28 et l'Australie et la Nouvelle Zélande sur le produit intérieur brut et la valeur ajoutée (Scénario 1, UE-AUNZ)	34
Tableau 17 : Impact sur la valeur ajoutée sectorielle d'une libéralisation totale (Scénario 1, UE-AUNZ)	35
Tableau 18 : Impact sur le bien-être de différents niveaux de libéralisation entre l'UE28 et l'Australie et la Nouvelle Zélande.....	37
Tableau 19 : Impact sur le bien-être de la géographie d'un accord de libéralisation totale avec l'UE28	38
Tableau 20 : Impact sur le bien-être de différents accords commerciaux.....	40
Tableau 21 : Agrégation géographique	43
Tableau 22 : Agrégation sectorielle.....	44
Tableau 23 : Pics tarifaires, 2013.....	45
Tableau 24 : Droits de douane et Commerce, Complément, UE28 (Importateur : Australie).....	46
Tableau 25 : Droits de douane et Commerce, Complément, UE28 (Importateur : Nouvelle Zélande)	47
Tableau 26 : Droits de douane et Commerce, Complet (exportateur : France, importateur : Australie)	48
Tableau 27 : Droits de douane et Commerce, Complet (exportateur : France, importateur : Nouvelle Zélande).....	49
Tableau 28 : Droits de douane et Commerce, Complément, Australie	50
Tableau 29 : Droits de douane et Commerce, Complément, Nouvelle Zélande.....	51
Tableau 30 : Liste des accords bilatéraux commerciaux en vigueur de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.....	52

Tableau 31 : Liste des accords bilatéraux commerciaux en vigueur de l'UE28.....	52
Tableau 32 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires, par secteur (%).....	53

1. Introduction

L'Union européenne (UE28) est une grande région développée, insérée dans un réseau d'accords commerciaux importants avec de nombreux partenaires (les pays de l'Association Européenne de Libre Echange – AELE –, le Mexique, l'Afrique du Sud ou encore les accords EUROMED...) et qui en négocie activement plusieurs autres (avec les États-Unis – TTIP, Transatlantic Trade and Investment Partnership – et le Japon, notamment). L'Australie et la Nouvelle Zélande sont, quant à elles, deux pays développés de l'hémisphère sud. Très liés, les deux pays sont également parties prenantes d'un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux. Entre eux tout d'abord, mais aussi avec des partenaires très divers, comme les pays de l'ASEAN (Association of South-East Asian Nations) ou les États-Unis (pour l'Australie). Très récemment, les négociateurs australiens et néo-zélandais, avec ceux de dix autres pays (dont ceux faisant partie de l'Accord de Libre Echange Nord Américain - ALENA, le Chili ou encore le Vietnam), ont trouvé un terrain d'entente pour signer l'accord transpacifique. Cet accord, très important par la taille des économies des pays signataires (40 % du produit intérieur brut mondial), n'est toutefois pas encore ratifié. Enfin, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle Zélande appartiennent toutes les trois à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), et l'UE28 et l'Australie ont également des accords commerciaux bilatéraux avec des partenaires communs : Corée du Sud, Chili.

L'Union européenne doit donc étudier ses relations avec certains de ces pays, pour, en partie, éviter le phénomène de détournement de commerce ou de se retrouver en « suiveur » dans le domaine de la définition des normes (sanitaires ou techniques) du commerce international. Dans cette étude, nous considérons les opportunités (gains ou pertes) économiques pour l'Union européenne, et plus particulièrement la France,¹ de signer un accord de libre échange avec l'Australie et la Nouvelle Zélande. Quelles peuvent être les conséquences d'un démantèlement tarifaire et d'une « convergence réglementaire » entre ces trois régions de niveau de développement similaire, aux modes de consommation proches et aux secteurs agricoles relativement importants ? Nous proposons d'étudier ces effets grâce à la cohérence du cadre conceptuel assurée par l'utilisation du modèle d'équilibre général MIRAGE, développé au CEPII, à horizon 2030.

Dans la première partie, nous présentons les principales hypothèses du modèle ainsi que les données que nous utiliserons. Puis, dans la deuxième partie, nous présenterons les relations commerciales entre l'Union européenne à 28, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Dans la troisième partie, nous décrirons les différents scénarios étudiés pour, dans la dernière partie, en interpréter les résultats, comparativement à une situation de référence dans laquelle aucun accord entre l'UE28, l'Australie et la Nouvelle Zélande ne serait conclu.

¹ Nous considérons l'Union européenne comme constituant un seul pays, à l'exception de la France, isolée afin de pouvoir évaluer plus spécifiquement les implications sur le territoire national. En effet, même si la politique commerciale française relève des instances européennes, et qu'il est logique d'appréhender cet ensemble comme un seul bloc, les conséquences d'un accord de libre échange sont, bien entendu, différentes selon les pays d'une même région, du fait des spécificités économiques nationales.

2. Méthodologie de l'étude : le modèle MIRAGE

Le modèle MIRAGE est documenté dans Bchir et al. (2002), Decreux et Valin (2007) et Fontagné et al. (2013).² Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable qui repose sur un sentier de référence (de 2011 à 2050/2100) qui, dans cette étude, s'arrête en 2030. La dynamique est déterminée par l'évolution de variables exogènes (évolution de la population, de l'offre de travail, croissance de la productivité globale des facteurs, ressources naturelles) et par l'accumulation endogène du capital. Le modèle calcule une trajectoire de moyen terme pour l'économie mondiale, se basant sur des comportements microéconomiques décrits explicitement (consommateurs, producteurs et investisseurs).

2.1 Le modèle de base

La structure de base du modèle MIRAGE confronte un bloc « offre » et un bloc « demande », dont la rencontre est équilibrée par un vecteur de prix relatifs et dont la cohérence est assurée par un bouclage macroéconomique.

2.1.1 La demande

Dans chaque zone géographique, la demande finale de MIRAGE est formulée par un agent représentatif unique pour l'ensemble des consommateurs et le gouvernement. Le revenu de cet agent provient de quatre sources :

- la rémunération des facteurs de la région : travail, terre, ressources naturelles
- les revenus du capital des entreprises nationales, implantées dans le pays ou à l'étranger ;
- les transferts nets perçus par la zone géographique considérée ;
- les revenus des différentes taxes et barrières aux échanges perçues par la zone géographique ; ce chiffre peut inclure certains revenus de barrières non-tarifaires (en particulier, les licences de quotas).

Ce revenu est alloué en deux grandes catégories : consommation finale et épargne (le taux d'épargne est celui donné par le modèle MAGE du CEPII, voir 2.2).

L'arborescence de la fonction de demande finale est décrite et illustrée dans Decreux et Valin (2007). Au premier étage, l'agent résout un problème classique d'optimisation de son utilité de type LES-CES³ (prise en compte de l'évolution du panier de consommation représentatif avec la richesse sous contrainte budgétaire) pour déterminer sa consommation des différents biens. Un emboîtement de fonctions CES, intégrant l'hypothèse d'Armington (différenciation entre le bien produit sur le territoire national et le même bien produit à l'étranger), constitue les étages inférieurs. Les élasticités de substitution correspondant à ces différentes fonctions s'élèvent au fur et à mesure que l'on descend dans l'arborescence.

² La description du modèle et ses équations sont également disponibles ici : <http://www.mirage-model.eu>

³ LES-CES (Linear Expenditure System - Constant Elasticity of Substitution): fonction d'utilité ou de production à élasticité de substitution constante. Contrairement à la fonction CES classique, la LES-CES intègre une part de consommation minimale incompressible, adaptée pour décrire un comportement de consommation.

2.1.2 L'offre

Parallèlement, le côté offre de Mirage distingue les consommations intermédiaires de la valeur ajoutée, combinées dans des proportions fixes via une formulation de type Leontief (caractère complémentaire strict). Les consommations intermédiaires sont substituables entre elles, selon différents degrés de substituabilité (formulation de type CES). La valeur ajoutée rémunère cinq facteurs de production : le capital, deux formes de travail différant par leur qualification (qualifié et non qualifié), la terre et les ressources naturelles. Les deux derniers facteurs ne sont utilisés que dans certains secteurs alors que les trois premiers sont génériques.

Les ressources sont supposées pleinement employées, mais la mobilité imparfaite de certains facteurs permet de tenir compte des problèmes induits par des réallocations massives. La flexibilité des salaires et la mobilité des travailleurs, hypothèses utilisées dans MIRAGE, permettent également de rendre compte des difficultés rencontrés sur le marché du travail, notamment lorsque le salaire, dans un secteur, diminue fortement.

2.2 Le sentier dynamique⁴ : l'interaction entre le modèle MaGE et le modèle MIRAGE

Afin de calculer l'évolution de l'économie mondiale durant les 15 prochaines années, le modèle MIRAGE repose sur des prévisions provenant de sources extérieures. En effet, si un modèle d'équilibre général présente un intérêt pour garantir la cohérence des évolutions macroéconomiques que l'on projette en tenant compte des structures sectorielles des pays partenaires, son caractère récursif, la myopie des agents (pas d'anticipation rationnelle) et l'absence de modélisation du progrès technique font qu'il ne suffit pas à générer complètement un scénario prospectif. Celui-ci doit s'appuyer sur des prévisions générées par des outils plus adaptés. Notamment, les projections de PIB (Produit Intérieur Brut) du scénario de référence proviennent de la réunion de deux sources, présentées ci-dessous, tandis que le sentier d'évolution des prix de l'énergie (pétrole, charbon, gaz) provient de l'Agence Internationale de l'Energie.

2.2.1 Les PIB

Les taux de croissance des PIB proviennent du modèle MaGE (Macroeconometrics of the Global Economy, Fouré et al., 2013),⁵ un modèle macroéconométrique de l'économie mondiale, élaboré pour projeter les grands changements économiques à venir d'ici 2050. Ce modèle est basé sur une fonction de production à trois facteurs (travail, capital et énergie) et à deux progrès technologiques, et propose différents scénarios de croissance pour 167 pays à l'horizon 2050. MaGE est basé sur les projections de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que sur des estimations économétriques (i) de l'accumulation du capital, (ii) de taux d'épargne, (iii) de la relation entre capital et investissement, (iv) de l'éducation, (v) de la participation des femmes au marché du travail, et (vi) du progrès technique (productivité globale des facteurs et productivité spécifique à l'utilisation de l'énergie).

⁴ Le terme « sentier dynamique » peut aussi être appelé « situation de référence » ou « baseline ». Il s'agit de la dynamique du modèle Mirage (2012-2030) hors accords UE-AU-NZ. Quand ces derniers sont présents, on parle de « simulations » ou de « scénarios ».

⁵ Les données et la méthodologie sont disponibles ici : http://www.cepii.fr/CEPII/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=14

Les taux de croissance du PIB obtenus par MaGE sont ainsi récupérés et intégrés au modèle MIRAGE. Pour le calcul de la PGF, l'agriculture est considérée séparément des autres secteurs, en distinguant deux secteurs de production : animal et végétal (le progrès technique dans l'agriculture semble être inférieur à la croissance nationale de la PGF). Le calcul de la PGF dans les secteurs de l'industrie et des services s'effectue donc conditionnellement à la trajectoire de PIB issus de MaGE, à la PGF estimée dans les secteurs agricoles ainsi qu'à un différentiel de productivité entre l'industrie et les services. Le comportement de la croissance de la PGF dans l'agriculture conditionne donc fortement le sentier dynamique de MIRAGE (voir Fontagné et al., 2013, pour une description complète de la méthode et de ses implications). Ensuite, dans les simulations, les PGF sont toutes fixées tandis que les PIB peuvent s'écarter de la valeur qu'ils prennent dans le scénario de référence.

En 2030, le modèle MaGE prédit que la Chine devient la première puissance mondiale, avec un PIB en volume de près de 26 000 milliards de dollars. L'Union européenne à 28 est deuxième (3 900 milliards de dollars pour la France et 20 170 milliards pour le reste de l'UE). Les Etats-Unis sont troisième et restent une superpuissance avec un PIB de près de 22 000 milliards de dollars.

2.2.2 La population

MIRAGE utilise les données de population totale pour le calcul de la demande finale. En effet, la fonction d'utilité LES-CES est calibrée pour faire ressortir des élasticités de revenu par produit différentes de l'unité (cas classique d'une fonction CES standard) : les différents postes de dépense n'augmentent pas de la même façon quand le revenu de chaque consommateur augmente. En revanche une augmentation de revenu due seulement à la croissance démographique n'a pas de raison de déformer la structure du panier de consommation. Il est donc nécessaire de connaître l'évolution de la population totale, afin de calculer la demande finale au niveau de l'individu.

Les projections de population totale proviennent des Nations Unies tandis que celle de population active sont issues de la base de données EAPEP (Economically Active Population Estimates and Projections) du Bureau International du Travail (BIT). La croissance de la population active détermine la croissance de l'offre de travail. Le BIT propose un scénario d'évolution en matière de qualifications de la main-d'œuvre pour les hommes (jusqu'en 2020, extrapolées jusqu'en 2030). Nous utilisons, pour les femmes, les projections du scénario dynamique proposé par MaGE, afin de distribuer les données de population active totale du BIT.

Une augmentation de la qualification moyenne de la population n'implique pas nécessairement une augmentation du nombre de qualifiés plus rapide que celle des non qualifiés. En effet, la compétence nécessaire pour tenir un emploi qualifié tend à augmenter avec l'évolution des technologies. Ainsi, dans les projections, la part des qualifiés tend à baisser en France et dans quelques autres pays développés ou en développement. Cela ne signifie pas que le niveau de qualification objective est attendu en baisse, mais la hausse risque de ne pas être suffisante si le niveau croissant de technicité des postes qualifiés se poursuit.

2.2.3 Les ressources naturelles et les prix de l'énergie

Les stocks de ressources naturelles sont exogènes, et généralement supposés fixes sur toute la période. Toutefois, compte tenu de l'enjeu important que présente la hausse des prix de l'énergie pour la détermination d'une trajectoire réaliste de l'économie mondiale, les ressources naturelles utilisées pour produire le pétrole et le gaz ont été déterminées de façon endogène dans la simulation

de référence, afin que le scénario de prix corresponde aux prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie (World Energy Outlook, 2014). Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un prix du pétrole qui augmente graduellement entre 2011 et 2030 (environ 40 % d'augmentation sur la période).

2.2.4 L'accumulation de capital

L'accumulation du capital est endogène dans MIRAGE. L'investissement, déterminé par l'épargne et les taux de rendement relatifs du capital dans les différents secteurs, accroît les stocks de capital productif. Le taux de dépréciation annuel du stock de capital est de 6 %.

2.3 Éléments spécifiques à l'étude

2.3.1 Agrégation sectorielle et géographique

L'agrégation est choisie en fonction des problématiques envisagées ainsi que des contraintes numériques et informatiques actuelles. Dans notre étude, nous distinguons particulièrement la France, le reste de l'Union européenne (1 bloc de 27 pays), l'Australie et la Nouvelle Zélande. Cependant, le modèle MIRAGE nous permet de prendre également en compte d'autres grands pays pouvant connaître des phénomènes de détournement de commerce suite à la réduction des droits de douane et des obstacles non tarifaires entre l'UE et ses deux partenaires. Nous avons ainsi isolé les principaux grands pays partenaires : le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon et le Mexique. Nous avons séparé le reste du monde à l'aide d'une grille de lecture orientée « politiques commerciales ». Ici, nous distinguons l'ASEAN, le MERCOSUR et l'AELE de zones plus vastes et/ou hétérogènes : le bloc russe (CEI), les Pays d'Amérique Latine et Centrale (hors MERCOSUR), l'Océanie, le reste de l'Asie et le reste du monde (dans lequel se retrouvent l'ensemble du continent africain et le Moyen-Orient).

En ce qui concerne les secteurs, nous proposons une agrégation fine de l'économie mondiale (31 secteurs sur les 57 disponibles). Nous distinguons 18 secteurs agricoles, 9 secteurs industriels ainsi que 4 secteurs de services. Les tableaux récapitulatifs sont disponibles en annexe (Tableau 20 et Tableau 21).

2.3.2 Hypothèses diverses

Le modèle fait l'hypothèse d'une concurrence parfaite sur l'ensemble des marchés. Le sentier dynamique du modèle MIRAGE est mis à jour avec les données de droits de douane de l'année 2013, pour représenter au mieux les évolutions récentes des politiques commerciales tarifaires. Les années ultérieures du sentier dynamique (2014-2030) ne comprennent pas, dans cette étude, d'hypothèse sur les politiques commerciales, qu'elles soient bilatérales, régionales ou multilatérales. Le statu-quo (2013) prévaut donc.

2.4 Les données du modèle

2.4.1 Les matrices de comptabilité sociale : GTAP (Purdue University)⁶

La base GTAP 9 (Global Trade Analysis Project) regroupe les matrices de comptabilité sociale de 140 pays (ou groupes de pays) couvrant l'ensemble de l'économie mondiale, dans une nomenclature de 57 secteurs, pour l'année 2011. Une matrice de comptabilité sociale, cœur des modèles d'équilibre général calculable, est une extension des tableaux d'entrées-sorties de la comptabilité nationale. Une matrice de commerce permet de lier les pays entre eux.

Afin de réduire la dimension du calcul à un niveau acceptable, la base GTAP est agrégée sur ses deux dimensions (pays-secteurs). L'agrégation est spécifique à chaque étude ; celle utilisée ici est discutée *supra*, dans la section 2.3.1, et est disponible en annexe (voir Agrégations sectorielle et géographique).

2.4.2 Les droits de douane : MAcMap-HS6 (CCI-CEPII)

La base MAcMap-HS6 (Bouët et al., 2008, et Guimbard et al., 2012) propose un équivalent *ad valorem* (pourcentage, EAV) des droits de douane appliqués par 190 pays importateurs à 220 pays exportateurs, sur 5 052 produits (nomenclature du commerce international, système harmonisé à 6 chiffres, SH6), en 2011 et 2013. La base contient également un calcul des droits NPF (nation la plus favorisée) ainsi que les droits consolidés (borne supérieure des droits de chaque pays sur laquelle s'effectuent les négociations lors des réunions ministérielles à l'OMC). Cette base permet de calculer des scénarios tarifaires à un niveau très détaillé, puis d'agréger le résultat au niveau de l'agrégation retenue, préservant ainsi l'hétérogénéité des droits de douane et limitant le biais d'endogénéité existant entre le système de pondération utilisé (commerce) et les droits de douane.

2.4.3 Équivalents *ad valorem* des mesures de restriction au commerce de biens.

Les mesures non tarifaires sont un ensemble très hétérogène de « mesures de politique générale autres que les droits de douanes ordinaires, qui peuvent avoir une incidence économique sur le commerce international des marchandises, en modifiant les quantités échangées ou les prix, ou bien les deux » (UNCTAD/DITC/TAB/2009/3).

Les données récentes classifient les mesures non tarifaires par chapitre (A à P). Les trois premiers (A-C) concernent les mesures techniques (mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques au commerce, inspection avant expédition et autres mesures). Les catégories D à O concernent les mesures non techniques (par exemple : contrôle des prix, restrictions à la distribution, propriété intellectuelle...). La dernière catégorie (P) est celle des mesures liées à l'exportation.

Les données sont assez complexes à récolter et le groupe MAST (initiative de la CNUCED, en 2006) a pour objectif d'améliorer le champ de l'analyse en établissant une classification utile et précise.

Lorsque l'on utilise des modèles quantitatifs, l'aspect qualitatif de ces mesures est assez délicat à prendre en compte et la recherche dans le domaine est en plein développement.

⁶ Voir la documentation : <https://www.gtap.agecon.purdue.edu>

Le modèle MIRAGE inclut une modélisation des mesures non tarifaires. Il distingue trois effets possibles : la perte d'efficacité induite dans la production, la création d'une rente allouée au producteur, la création d'une rente allouée à l'exportateur. En l'absence d'information complémentaire, MIRAGE fait l'hypothèse simple de séparation égale entre les trois composantes. C'est-à-dire que, pour un EAV donné, un tiers de cet EAV est considéré comme un coût dit « iceberg » (le supprimer revient à réduire un surcoût de production lié à la présence d'une mesure non tarifaire, ce qui entraîne une meilleure allocation des ressources et des facteurs de production et une plus grande compétitivité), un tiers comme une rente allouée au producteur (comportement identique à un droit de douane) et un tiers comme une rente allouée à l'exportateur (comportement similaire à une taxe à l'exportation).

Dans le modèle MIRAGE, nous utilisons la base de données de Kee et al. (2009) qui propose un équivalent *ad valorem* des barrières non tarifaires (BNT). Les auteurs estiment, dans un premier temps, les impacts des BNT sur les flux de commerce. Ils convertissent, dans un second temps, ces effets en EAV, en utilisant des élasticités de demande d'importations (Kee et al., 2008). Leur échantillon est relativement important : 78 pays, avec une nomenclature SH6 comprenant 4 575 produits.

2.4.4 Équivalents *ad valorem* des mesures de restriction au commerce de services.

En raison de la nature intangible des services, les obstacles aux échanges du secteur tertiaire diffèrent de ceux auxquels sont confrontés les échanges de biens. Il peut s'agir, par exemple, de quotas, de licences, d'interdiction d'exercer certaines activités pour les étrangers, ou encore d'accès privilégié pour les entreprises nationales. Ainsi, libéraliser les échanges de services signifie-t-il pour un pays une adaptation de ses réglementations.

Pour mesurer un EAV des réglementations existantes, Fontagné et al. (2013) utilisent une approche indirecte. Il s'agit alors de révéler la protection en comparant le commerce de services observé à une norme. Généralement, la distribution des résidus de l'équation de gravité estimée au niveau sectoriel peut être utilisée pour calculer l'EAV de la protection réglementaire. Cependant, Fontagné et al. utilisent une méthode alternative consistant à calculer la protection appliquée par chaque importateur en exploitant les effets fixes importateurs dans une telle équation. Ils calculent les EAV dans le commerce transfrontière de services (Mode 1) et documentent les biais d'estimation associés à cette approche. Finalement, ils proposent des EAV pour 9 secteurs de services et 65 pays, fondés sur les données du consortium GTAP. Ils en concluent que les économies avancées sont celles protégeant le moins leurs secteurs de services. Les secteurs les plus libéralisés sont le transport avec un EAV moyen de 26 % ; à l'opposé la construction est le secteur le plus protégé (75 %).

3. Union européenne, Australie et Nouvelle Zélande : états des lieux statistiques

3.1 Vue d'ensemble macro-économique

Le Tableau 1 présente les principales données macroéconomiques pour l'Australie, l'UE28 (dont les quatre premiers pays en termes de PIB et de population) et la Nouvelle Zélande, pour l'année 2014.

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques

Pays	Population (millions d'hab, 2014)	PIB (milliards de dollars américains courant, 2014)	PIB / tête (dollars américains courant, 2014)
Australie	23,5	1 519	64 655
Nouvelle Zélande	4,5	175	38 800
UE 28	508,3	18 118	35 645
<i>dont</i>			
<i>Allemagne</i>	80,9	3 854	47 633
<i>France</i>	66,2	2 852	43 077
<i>Royaume Uni</i>	64,5	2 754	42 699
<i>Italie</i>	61,3	2 103	34 303

Source: WDI, Calculs des auteurs.

Le poids de l'UE28 dans l'économie mondiale est important. Elle compte plus de 500 millions d'habitants. Les pays la constituant ont des niveaux de richesse différents, mais, globalement, c'est une région considérée comme riche (35 000 dollars par habitant, en 2014). La France est 20^{ème} du classement de la Banque Mondiale en 2014 (source : WDI⁷), juste derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Certains pays européens ont des niveaux de PIB par habitant plus élevés, comme le Danemark, la Suède ou encore l'Irlande, entre autres.

L'Australie est un petit pays, dont la richesse et la croissance économiques sont importantes. En dollars courants de 2014, le pays est 5^{ème} au niveau mondial en termes de PIB par habitant, juste derrière le Luxembourg, la Norvège, Macau et le Qatar. La Nouvelle Zélande est 22^{ème}. Ce pays est dans la moyenne européenne, mais reste un marché très limité : à peine 5 millions d'habitants, soit environ 20 % du marché australien et 1 % du marché européen.

Ce cadrage macro-économique nous permet d'anticiper sur les résultats. L'Europe apparait comme un grand marché, avec des débouchés évidents pour des exportateurs bénéficiant d'une ouverture commerciale. En revanche, l'Australie et la Nouvelle Zélande, malgré leur niveau de richesse, ne resteront probablement que des marchés secondaires pour l'UE au vu de leur petite taille. Les impacts des ouvertures de ces marchés respectifs seront donc probablement asymétriques (en termes relatifs).

⁷ Voir <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>

3.2 Droits de douane

La politique commerciale de l'Union européenne étant définie au niveau de l'UE28, la France et le reste de l'Union européenne (27 pays) appliquent les mêmes droits de douane aux biens importés depuis un pays donné. Par ailleurs, l'ensemble de l'UE fait face à un niveau de protection identique. Cependant, la structure commerciale de chaque exportateur étant différente, la protection, convertie en pourcentage, perçue et appliquée sera différente.

Les pays étudiés ici sont des pays développés. En conséquence, leur protection douanière est relativement faible. Ainsi, en 2013, la protection globale de l'UE28 est de 2,1 %, celle de l'Australie est de 1,8 % et celle de la Nouvelle Zélande de 1,1 %. Au niveau bilatéral, la structure tarifaire des deux pays est présentée dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Niveau moyen des droits de douane bilatéraux, 2013 (%)

Importateur	Exportateur	Secteur	Appliqué 2013	NPF 2013
Australie	Nouvelle Zélande	Tous	0,01	1,89
		Industrie	0,02	1,95
		Agriculture	0	1,83
	UE 28	Tous	3,34	3,4
		Industrie	3,49	3,49
		Agriculture	2,45	2,88
Nouvelle Zélande	Australie	Tous	0	0,5
		Industrie	0	0,4
		Agriculture	0	1,06
	UE 28	Tous	2,13	2,13
		Industrie	2,16	2,16
		Agriculture	1,98	1,98
UE 28	Australie	Tous	4,77	5,56
		Industrie	0,68	0,68
		Agriculture	27,91	33,18
	Nouvelle Zélande	Tous	12,95	16,13
		Industrie	2,5	2,51
		Agriculture	22,92	29,11

Source : MAcMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MAcMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

L'Australie et la Nouvelle Zélande sont en libre échange, suite à l'accord ANZCERTA datant de 1983 (voir la liste des accords commerciaux de l'Australie, de la Nouvelle Zélande ainsi que de l'UE28 en annexe, Tableau 29 et Tableau 30). S'il reste quelques droits de douane côté australien, la moyenne globale appliquée à la Nouvelle Zélande n'est que de 0,01 %. L'accord ANZCERTA comprend également une clause impliquant que la vente légale d'un bien dans un des deux pays l'est aussi dans l'autre.

En termes tarifaires, les relations entre l'UE28, d'une part, et l'Australie et la Nouvelle Zélande, d'autre part, sont régies par les droits de douane NPF, tous ces pays étant membres de l'OMC. On peut toutefois noter la présence de quelques quotas (ou contingents) tarifaires multilatéraux qui, lorsqu'ils ne sont pas remplis, représentent un accès préférentiel avec un droit inférieur au NPF. Ces quotas tarifaires sont présents dans les secteurs agricoles (Australie et UE28).

La protection entre l'Australie-Nouvelle Zélande et l'UE28 est très asymétrique, les deux pays du Pacifique appliquant des droits de douane moyens beaucoup plus faibles que l'UE28, en particulier dans le secteur agricole. L'Australie et la Nouvelle Zélande présentent, en outre, la caractéristique particulière de plus protéger leur industrie que leur agriculture, signe de leur compétitivité importante dans le secteur agricole. Pour l'Union, c'est l'inverse, avec un droit moyen agricole élevé (presque 23 % vis-à-vis de la Nouvelle Zélande et près de 28 % vis-à-vis de l'Australie ; le Tableau 22, en annexe, présente, à titre informatif, les pics tarifaires de 2013), les différences étant expliquées par la gestion des quotas tarifaires, mais aussi (et surtout) par la structure des exportations de ces deux pays.

3.3 Principaux marchés d'exportation

Le Tableau 3 présente les destinations principales des exportations de l'Australie, de la Nouvelle Zélande et de l'UE28, en 2013.

Tableau 3 : Les principaux marchés de destination des exportations (UE, AU, NZ)

Exportateur : Australie			Exportateur : Nouvelle-Zélande			Exportateur : UE28		
N°	Importateur	Valeur	N°	Importateur	Valeur	N°	Importateur	Valeur
1	Chine	91,5	1	Chine	8,2	1	UE28	3 449,6
2	Japon	46,2	2	<u>Australie</u>	<u>7,1</u>	2	Etats-Unis	373,0
3	Corée, Rép. de	19,7	3	UE28	4,4	3	Chine	200,5
4	UE28	13,5	4	Etats-Unis	3,4	4	Suisse	157,5
5	Inde	11,7	5	Japon	2,6	5	Russie	153,4
6	Hong-Kong	10,4	6	Corée, Rép. de	1,3	6	Turquie	97,6
7	Etats-Unis	8,6	7	Singapour	0,8	7	Japon	74,3
8	Taiïwan	6,7	8	Malaisie	0,8	8	Norvège	61,5
9	Malaisie	6,1	9	Indonésie	0,8	9	Emirats arabes unis	57,5
10	<u>Nouvelle Zélande</u>	<u>5,4</u>	10	Inde	0,8	10	Corée, Rép. de	56,9
11	Thaïlande	5,3	11	Taiïwan	0,7	11	Brésil	51,7
12	Indonésie	4,8	12	Hong-Kong	0,7	12	Inde	49,6
13	Singapour	4,7	13	Philippines	0,6	13	Canada	47,6
14	Arabie saoudite	2,3	14	Thaïlande	0,6	16	Australie	42,5
15	Viet Nam	2,1	15	Arabie saoudite	0,5	49	Nouvelle Zélande	6,5

Source : BACI 2013, milliards de dollars. Calculs des auteurs.

Au niveau géographique, en 2013, la Chine est le premier débouché pour les exportations australiennes et néo-zélandaises.

Les exportations australiennes ont pour autres destinations, par ordre décroissant d'importance : le Japon, la Corée du Sud, l'Union européenne et l'Inde. Au sein de l'Union européenne, la France est la cinquième destination, précédée, dans l'ordre, par le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'UEBL⁸ et les Pays-Bas). Les États-Unis apparaissent en septième position alors que la Nouvelle Zélande est le dixième pays partenaire.

⁸ Union économique belgo-luxembourgeoise

Il est intéressant de noter que ni la Chine, ni Taiwan, ni l'Union européenne n'offrent de préférences tarifaires sur leurs marchés respectifs aux exportations de l'Australie.

Outre le marché chinois, la Nouvelle Zélande exporte vers l'Australie (2^{ème}), l'Union européenne (3^{ème}), les États-Unis (4^{ème}) et le Japon (5^{ème}). À l'intérieur de l'Europe, la France est la 5^{ème} destination (précédée dans l'ordre de : Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, UE28).

La majeure partie du commerce européen est intra-UE28. Les États-Unis sont le deuxième marché de l'UE, suivi de la Chine. L'AELE est également bien représenté (la Suisse est le 4^{ème} partenaire de l'UE28, la Norvège le 8^{ème}). L'Australie et la Nouvelle Zélande sont des débouchés secondaires : l'Australie est le 16^{ème} partenaire de l'UE28, avec 42,5 milliards d'exportations vers ce pays en 2013, et la Nouvelle Zélande est 49^{ème}, avec 6,5 milliards de dollars d'exportations.

3.4 Commerce et droits de douane : analyse sectorielle

Dans cette partie, nous présentons les droits de douane au niveau des secteurs GTAP (43 secteurs⁹ de biens), mis en perspective avec des indicateurs simples de commerce. Seuls les 15 premiers secteurs sont présentés ici. Le complément de chaque tableau est disponible en annexe (28 secteurs supplémentaires). Les tableaux pour la France sont disponibles en annexe. Nous choisissons de commenter les statistiques concernant le bloc UE28 : en effet, il s'agit bien du point initial qui permet de discuter des négociations entre un bloc régional, d'une part, et deux pays (ensemble ou séparément), d'autre part. Dans l'interprétation des résultats des négociations (ici, les scénarios), la priorité sera donnée à la France, plutôt qu'à l'UE28, étant donné le destinataire de ce rapport.

Les tableaux présentés dans cette section ont tous la même structure : pour un importateur donné, ils indiquent la protection appliquée au partenaire avec lequel la possibilité de signer un accord commercial est étudiée, par secteur GTAP (le code secteur est indiqué). Les droits de douane moyens sont classés par niveau, par ordre décroissant. Pour chaque ligne, nous indiquons le montant des importations en provenance du partenaire, en millions de dollars américains pour l'année 2013 (cela permet d'avoir un référentiel). Nous calculons ensuite la part des exportations du pays partenaire dans les exportations mondiales, c'est-à-dire sa part de marché. Plus elle est élevée, plus le pays est un exportateur important. La dernière colonne donne la part des exportations du pays partenaire dans les importations de l'importateur présenté. Cela caractérise l'importance, dans le commerce bilatéral sectoriel et hors préférence, du pays partenaire. La différence entre les parts de marchés au niveau mondial et au niveau de l'importateur considéré donne une mesure de l'efficacité de la protection tarifaire dans le pays importateur.

Si l'on ne peut pas conclure sur les effets d'une suppression des droits de douane et d'une baisse des obstacles non tarifaires avec ces indicateurs (ce que se propose de faire un modèle comme MIRAGE dans la section 5.2), on peut toutefois essayer d'établir des enjeux sectoriels initiaux.

⁹ Les noms sont en anglais.

3.4.1 Intérêts défensifs de l'Union européenne

Les secteurs agricoles sont ceux que l'Europe protège le plus, surtout vis-à-vis de l'Australie¹⁰. Seuls deux secteurs non agricoles sont présents dans ce classement : le textile-habillement (10,5 % de droits de douane, avec des exportations australiennes vers l'UE28 relativement faibles) et les « pièces et moteurs de voitures ».

Pour la quasi-totalité des secteurs agricoles présentés dans le Tableau 4, la part de marché dans les importations européennes de l'Australie est moins importante que celle que ce pays a au niveau mondial. Un secteur européen apparaît comme très défensif : la viande bovine est protégée par un droit de douane moyen de 62,4 %. Par ailleurs, l'Australie représente 6,4 % (soit 285,2 millions de dollars) des importations de l'UE28 alors que sa part de marché est de 20 % au niveau mondial. L'ouverture de ce marché aux importations en provenance d'Australie peut potentiellement être compliquée pour la production de viande bovine européenne.

Si le montant est moins élevé, les secteurs des « fruits et légumes », des « autres produits alimentaires » (116 millions), du blé (83 millions), des produits des laitiers (36 millions) sont dans un cas similaire. Surtout celui du blé en provenance d'Australie, qui représente déjà près de 5 % des importations européennes.

Le secteur des « boissons et du tabac » est le seul pour lequel l'Australie réussit à mieux exporter sur le marché européen par rapport à ses performances sur le marché mondial (6,5 % contre 2,6 %). Cependant, les vins australiens pourraient, dans cet accord, profiter d'une baisse d'un droit de douane moyen de près de 10 % et, probablement, concurrencer plus facilement des produits de basse qualité en Europe (ce secteur représente déjà un montant d'importations de 704 millions de dollars).

Globalement, les secteurs européens les plus protégés apparaissent aussi comme les plus vulnérables aux exportations australiennes. Si le consommateur peut bénéficier d'une baisse des prix intéressante, le système productif européen doit nécessairement anticiper la mise en place d'un tel accord.

Contrairement à l'Australie, qui exporte principalement des produits industriels sur le marché européen (mais, on, l'a vu, pourrait concurrencer le secteur agro-alimentaire européen), la Nouvelle Zélande exporte plus de produits agricoles que de produits industriels vers l'UE28. En conséquence, pour un petit pays, la Nouvelle Zélande a des parts de marché importantes dans le secteur de la viande rouge (25 %), les produits laitiers (6,2 %) ou encore les produits animaux (près de 6 %).

Les droits de douane dans les deux premiers secteurs sont très élevés : 37 % pour la viande et 36 % pour les produits laitiers. Dans le cas de la viande, la Nouvelle Zélande est déjà plus performante sur le marché européen que sur le marché mondial (25,3 % contre 10,1 %). Sur le marché des produits laitiers, la situation est inversée. Dans les deux cas, les producteurs européens devront faire face à une concurrence supplémentaire importante.

¹⁰ Le droit appliqué est identique pour les exportations en provenance de l'Australie et de la Nouvelle Zélande : il s'agit du droit NPF. Cependant, les moyennes présentées ici tiennent compte de la structure des exportations de l'Australie/Nouvelle Zélande. Au niveau agrégé, les chiffres présentés sont donc différents pour ces deux exportateurs. Voir Guimbard et al., 2012

Certains secteurs importants ont des performances à l'exportation similaires sur le marché européen et sur le marché mondial. C'est notamment le cas des « fruits et légumes » ou des « boissons et tabacs ». L'ouverture européenne pourrait engendrer un détournement de commerce non négligeable dans ces secteurs.

Tableau 4 : Protection douanière appliquée par l'UE28 aux importations en provenance de l'Australie et indicateurs de commerce, 2013

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% , 2013)	Importations en provenance de l'Australie (millions de USD)	Part des exportations de l'Australie dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de l'Australie dans les importations de l'UE28 (%)
Bovine meat products	cmt	62,4	285,19	19,26	6,38
Dairy products	mil	41,37	35,37	4,11	0,74
Cereal grains nec	gro	28,15	4,8	4,61	0,15
Sugar	sgr	24,29	12,39	3,9	0,32
Processed rice	pcr	19,45	1,07	1,56	0,13
Meat products nec	omt	17,92	14,76	0,79	0,19
Vegetable oils and fats	vol	14,51	32,48	0,35	0,13
Food products nec	ofd	14,45	115,89	1,06	0,2
Bovine cattle sheep and goats horses	ctl	14	5,25	11,56	1,22
Wearing apparel	wap	10,43	22,53	0,05	0,03
Beverages and tobacco products	b_t	9,49	703,86	2,57	6,54
Motor vehicles and parts	mvh	8,06	86,53	0,3	0,09
Fishing	fsh	7,34	6,32	3,76	0,13
Wheat	wht	7,27	82,67	13,67	4,92
Vegetables fruit nuts	v_f	6,87	194,28	1,72	0,8

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 5 : Protection douanière appliquée par l'UE28 aux importations en provenance de la Nouvelle Zélande et indicateurs de commerce, 2013

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% , 2013)	Importations en provenance de la Nouvelle Zélande (millions de USD)	Part des exportations de la Nouvelle Zélande dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de la Nouvelle Zélande dans les importations de l'UE28 (%)
Sugar	sgr	59,53	0	0,07	0
Bovine meat products	cmt	36,99	1131,23	10,08	25,33
Dairy products	mil	35,93	298,89	20,63	6,23
Paddy Rice	pdr	26,57		0	
Processed rice	pcr	19,83		0	
Meat products nec	omt	14,85	128,51	0,92	1,69
Vegetable oils and fats	vol	13,01	0,87	0,03	0
Wearing apparel	wap	10,56	6,77	0,04	0,01
Food products nec	ofd	10,05	161,12	0,92	0,28
Vegetables fruit nuts	v_f	8,79	369,19	1,49	1,51
Beverages and tobacco products	b_t	8,11	332,94	1,33	3,09
Wheat	wht	7,72	0,19	0,01	0,01
Bovine cattle sheep and goats horses	ctl	7,69	1,83	1,79	0,43
Fishing	fsh	7,34	8,88	2,1	0,19
Animal products nec	oap	5,31	247,3	3,64	5,82

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

3.4.2 Intérêts offensifs de l'Union européenne : Australie

En termes offensifs, l'UE28 fait face à des droits modérés sur l'ensemble des secteurs australiens.

Cependant, le secteur des « Pièces et moteurs de véhicules » rencontre un droit de douane moyen de près de 11,5 % et la part de marché européenne en Australie est plus faible que celle qu'a l'UE sur le marché mondial ; ce secteur représente par ailleurs plus de 7 milliards de dollars d'exportations. Une suppression des droits de douane dans ce secteur pourrait donc être très intéressante pour les exportateurs européens. Il en est de même pour l'habillement et le textile, même si les exportations vers l'Australie sont beaucoup moins importantes. Les deux secteurs totalisent néanmoins près de 600 millions de dollars sur le marché australien. Si l'on ajoute les produits issus de la filière « cuir », les exportations de l'UE28 totalisent près d'un milliard de dollars.

Pour le reste des secteurs présentés ici, le poids de l'UE28 est relativement important. Si l'on met de côté le gaz dont le montant, sans surprise, est très faible, l'UE28 est bien positionnée, avec des montants d'exportations non négligeables. Cependant, la protection tarifaire rencontrée est faible. En conséquence, les impacts à attendre seront plutôt du côté des réductions des EAV des obstacles non tarifaires au commerce.

Tableau 6 : Protection douanière appliquée par l'Australie aux importations en provenance de l'UE28 et indicateurs de commerce, 2013

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% , 2013)	Importations en provenance de l'UE28 (millions de USD)	Part des exportations de l'UE28 dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de l'UE28 dans les importations de l'Australie (%)
Motor vehicles and parts	mvh	11,43	7004,76	28,11	24,89
Wearing apparel	wap	8,46	244,67	8,59	5,11
Textiles	tex	5,78	340,98	9,26	7,76
Gas manufacture distribution	gdt	5	0,04	14,54	41,98
Metal products	fmp	4,53	1170,04	21,71	15,12
Beverages and tobacco products	b_t	4,38	966,35	42,36	44,15
Leather products	lea	4,36	345,38	14,67	13,92
Wood products	lum	4,33	547,85	18,76	12,51
Ferrous metals	i_s	4	492,58	16,34	13,96
Mineral products nec	nmm	3,86	451,9	21,02	19,6
Dairy products	mil	3,8	233,73	32,09	30,81
Vegetable oils and fats	vol	3,74	126,26	8,12	15,9
Paper products publishing	ppp	3,43	1050,03	24,92	28,1
Manufactures nec	omf	2,89	518	12,33	12,12
Machinery and equipment nec	ome	2,71	12859,37	20,89	27,84

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hs6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

3.4.3 Intérêts offensifs de l'Union européenne : Nouvelle Zélande

La structure tarifaire de la Nouvelle Zélande montre de grandes similitudes avec celle de l'Australie. Ainsi, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir, suivi de celui des « Pièces et moteurs de véhicules » sont les plus protégés des exportations européennes. Dans ces quatre secteurs, la part de marché de l'UE28 est plus faible en Nouvelle Zélande que dans le monde. Les droits de douanes ne sont pas très élevés (à l'exception de l'habillement pour lequel il est de 10 % en moyenne). Les intérêts offensifs de l'UE28 sont surtout industriels (Machines outils, Chimie...), mais on note que des exportations de certains produits agricoles peuvent aussi bénéficier d'une ouverture des marchés néo-zélandais (bois, produits alimentaires ou encore les boissons et tabacs).

Tableau 7 : Protection douanière appliquée par la Nouvelle Zélande aux importations en provenance de l'UE28 et indicateurs de commerce, 2013

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% , 2013)	Importations en provenance de l'UE28 (millions de USD)	Part des exportations de l'UE28 dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de l'UE28 dans les importations de la Nouvelle Zélande (%)
Wearing apparel	wap	9,6	23,7	8,59	2,71
Textiles	tex	4,79	79,96	9,26	7,97
Leather products	lea	4,54	49,6	14,67	11,8
Motor vehicles and parts	mvh	4,52	998,91	28,11	23,3
Wood products	lum	4,09	69,05	18,76	11,28
Meat products nec	omt	3,72	60,83	20,97	35,87
Metal products	fmp	3,41	168,09	21,71	17,88
Food products nec	ofd	3,21	199,56	17,9	10,71
Beverages and tobacco produ	b_t	3,2	140,49	42,36	30,12
Machinery and equipment ne	ome	2,55	1859,03	20,89	28,32
Manufactures nec	omf	2,36	73,5	12,33	10,34
Mineral products nec	nmm	2,06	77,64	21,02	16,45
Ferrous metals	i_s	2,03	60,68	16,34	10,11
Chemical rubber plastic proc	crp	1,56	1025,93	24,23	19
Metals nec	nfm	1,54	34,39	10,08	6,01

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

3.5 Mesures non tarifaires

Dans MIRAGE, les EAV des mesures non tarifaires (biens et services) sont appliqués bilatéralement, mais le niveau disponible dans les données est unilatéral. En conséquence, la même restriction (en %) s'applique à chacun des partenaires d'un pays donné. Le Tableau 8 présente les moyennes de restriction pour l'UE28, l'Australie et la Nouvelle Zélande vis-à-vis du reste du monde pour les échanges de biens.

Globalement, la protection est assez élevée, dépassant 35 % en moyenne. Les EAV moyens des mesures non tarifaires sont plus élevés en Europe qu'en Australie et qu'en Nouvelle Zélande. Les possibles différences réglementaires entre les pays européens (contrairement aux droits de douane) expliquent la moyenne plus élevée pour la France. Les pays étant d'un niveau de développement similaire, les caractéristiques de ces mesures non tarifaires sont probablement du même ordre, mais correspondent à des préférences collectives différentes.

Tableau 8 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires, par grands secteurs (%)

Secteur	Importateur			
	<i>Australie</i>	<i>France</i>	<i>Nouvelle Zélande</i>	<i>UE27</i>
Restriction globale	47,5	66,2	37,9	52,5
Agriculture	47,9	62,2	41,4	54,5
Industrie	46,8	74,8	32,8	49,6

Source : Kee et al. (2009), Moyenne simple depuis le niveau GTAP, Calculs des auteurs.

Au niveau sectoriel, les mesures non tarifaires dans les secteurs agricoles apparaissent plus contraignantes que celles rencontrées dans l'industrie, contrairement aux droits de douane (avec une exception française parmi les pays étudiés ici). En Europe, les secteurs dans lesquels les mesures non tarifaires sont très restrictives sont les céréales (79 %), les produits laitiers (78 %) ou encore les huiles végétales (62 %). Dans l'industrie, l'EAV dans le secteur de la chimie est de 82 %. La France présente un EAV plus restrictif encore, expliqué notamment par les forts EAVs dans le secteur de la chimie (près de 140 %) ou encore de la papeterie (86 %). Les mêmes secteurs sont aussi très protégés en Australie et en Nouvelle Zélande (voir Tableau 31).

Le secteur tertiaire est lui aussi soumis à de nombreuses mesures non tarifaires (par définition). Les niveaux de restriction sont similaires ou encore plus importants que dans l'agriculture et l'industrie. Non seulement les services sont plus difficilement échangeables, mais les restrictions restent assez importantes.

L'Australie et la Nouvelle Zélande apparaissent plus protectionnistes que l'UE dans le secteur tertiaire. Généralement, le secteur public est le plus protégé (entre 60 et 76 % en moyenne) et le secteur des transports les moins soumis à des contraintes (entre 25 et 37 %). Les autres services (services aux entreprises et autres services) sont dans la moyenne. Cela reflète bien les intérêts nationaux défensifs dans chacun de ces secteurs.

Les enjeux de libéralisation dans ces secteurs (mode 1 : échanges transfrontaliers¹¹) sont importants, mais les flux de commerce généralement beaucoup moins grands que ceux des biens, limitant les impacts dans une modélisation classique utilisant des formes fonctionnelles de type CES.

¹¹ L'OMC classe les services en 4 modes distincts : 1 (« fourniture transfrontière »), 2 (« consommation à l'étranger »), 3 (« présence commerciale ») et 4 (« présence de personne physique »). Voir https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm6_f.htm

Tableau 9 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires dans le secteur tertiaire (%)

Secteur	Importateur			
	Australie	France	Nouvelle Zélande	UE27
Restriction globale	67,4	49,4	47,2	39,2
Autres services	99,9	55,4	41,8	50,6
Services	54,7	41,6	43,6	28,6
Services publics	76,2	72,8	69,9	61,9
Transport	36,4	26,6	29,0	25,6

Source : Fontagné, L., A. Guillin and C. Mitaritonna (2011), Calculs des auteurs

4. Les différents scénarios.

Les effets du scénario principal sont évalués en différence par rapport à une situation de référence, qui représente un *statu quo* en termes de politiques commerciales.

Cette étude comprend 3 scénarios principaux, chacun répliqué 3 fois (accord UE-Australie, accord UE-Nouvelle Zélande, accord UE-Australie-Nouvelle Zélande). Le Tableau 10 synthétise les informations pour l'UE28 ; le Tableau 11 présente celles pour l'Australie et la Nouvelle Zélande. Chaque scénario principal représente un degré de libéralisation différent : le scénario 1 est le plus libéralisant (suppression totale des droits de douane, baisse importante des barrières non tarifaires) et permet de mesurer les impacts maximaux à attendre d'une libéralisation ; le scénario 2 intègre quelques flexibilités (élargissement de certains quotas tarifaires à l'importation, en Europe ; allongement du calendrier de démantèlement tarifaire côté Australie ou Nouvelle Zélande ; baisse modérée des barrières non tarifaires) ; le scénario 3 est le moins ambitieux (certains produits sont totalement exclus de l'accord, les efforts consentis sur les barrières non tarifaires sont nuls en agriculture).

Quatre analyses de sensibilité sont également présentées. Elles concernent des hypothèses de politiques commerciales. Toutes sont appliquées sur le scénario 1 (le plus libéralisant), dans la configuration géographique UE-Australie-Nouvelle Zélande. La première analyse exclut les modifications des barrières non tarifaires, permettant ainsi d'estimer les impacts d'une suppression (totale) des seuls droits de douane. Elle permet aussi de quantifier l'impact des choix (modélisation, données) concernant les barrières non tarifaires. La deuxième analyse prend en compte la signature d'un TPP stylisé (suppression des droits de douane et baisse de 25 % des barrières non tarifaires aux échanges). Cela permet de raisonner dans un monde changeant (le TPP venant de connaître une conclusion favorable, après 7 années de négociations. Il n'est toutefois pas ratifié pour le moment, et sa mise en œuvre pourrait s'avérer très longue puisqu'il concerne des secteurs sensibles des pays concernés), modifiant l'intérêt d'un accord UE – Australie – Nouvelle Zélande. Cette deuxième analyse est complétée par une troisième dans laquelle seul le TPP est modélisé (pas d'accord UE-AU-NZ). Enfin, en reprenant les mêmes hypothèses (suppression des droits de douane et baisse de 25 % des barrières non tarifaires aux échanges), un TTIP stylisé est également évalué. Cette simulation intègre l'accord UE-AU-NZ.

Chaque scénario commence en 2016 et l'implémentation des baisses tarifaires et non tarifaires est linéaire, durant 10 ou 12 ans suivant les indications fournies pour chaque scénario. Les scénarios des droits de douane sont écrits au niveau SH6, puis agrégés au niveau des secteurs de l'étude. Cela permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des droits de douane à leur niveau le plus fin.

Tableau 10 : Synthèse des scénarios. Importateur : UE28

Numéro du scénario	Nom	Agriculture				Industrie				Services	
		Droits de douane	Durée	BNT	Durée	Droits de douane	Durée	BNT	Durée	BNT	Durée
1	Ouverture totale	-100 %	10 ans	-25 %	Immédiat	-100 %	Immédiat	-25 %	Immédiat	-25 %	Immédiat
2	Ouverture importante	-100 %, hors QTRs*	10 ans	-15 % (hors oap, omt, cmt)	10 ans	-100 %	Immédiat	-15 %	Immédiat	-15 %	Immédiat
3	Ouverture minimale	-100 %, sauf exclusion (droits constants)**	10 ans	0		-100 %	Immédiat	0		-15 %	Immédiat

* : Annexe (section 10.2) pour la liste des produits concernés. Seul le taux intra-contingent est modifié, suite à un possible élargissement du quota (quantité)

** : Mêmes produits (au niveau SH6) que ceux concernés par les contingents tarifaires dans le scénario 2.

Source: CEPII-DG Trésor, mise en forme des auteurs.

Tableau 11 : Synthèse des scénarios. Importateur : Australie et/ou Nouvelle Zélande

Numéro du scénario	Nom	Agriculture				Industrie				Services	
		Droits de douane	Durée	BNT	Durée	Droits de douane	Durée	BNT	Durée	BNT	Durée
1	Ouverture totale	-100 %	10 ans	-25 %, -30 % pour b_t	Immédiat	-100 %	Immédiat	-25 %	Immédiat	-25 %	Immédiat
2	Ouverture importante	-100 %	12 ans (SH: 04, 16, 18, 19, 20, 21, 22). 10 ans pour le reste.	-15 % (-25 % si AU (omt, cmt, mil, v_f) ; -25 % si NZ (oap, omt)). -20 % pour b_t (AUNZ)	10 ans	-100 %	Immédiat	-15 %	Immédiat	-15 %	Immédiat
3	Ouverture minimale	-100 %	12 ans (SH: 04, 16, 18, 19, 20, 21, 22). 10 ans pour le reste.	0		-100 %	Immédiat	0		-15 %	Immédiat

Source: CEPII-DG Trésor, mise en forme des auteurs.

5. Résultats des simulations

5.1 Comment interpréter les résultats ?

Les résultats proposés se présentent en déviation par rapport au sentier dynamique de référence (soit en pourcentage, soit en dollars de 2011).

Les calculs des évolutions en « volumes » s'entendent « à prix inchangés » dans la comparaison entre référence et simulation. Ainsi, on calcule le changement qu'apporte la simulation par rapport à la référence si les prix étaient ceux de la référence, pour une année donnée, contrairement à l'approche habituelle en série temporelle où l'on compare une grandeur à celle de l'année précédente, et on a donc recours à une année de base unique ou à des indices chaînés.

Parmi les principaux indicateurs, nous nous intéressons au bien-être économique (*welfare*), qui mesure la capacité de consommation. Techniquement, la variation de bien-être correspond à la variation équivalente de l'utilité : dans un contexte où le niveau d'utilité mais aussi les prix relatifs changent, on mesure le revenu qui serait nécessaire à prix inchangés pour atteindre le nouveau niveau d'utilité de l'agent. Le bien-être doit être distingué du PIB en volume qui, ne prenant pas en compte l'effet des termes de l'échange, mesure avant tout la production.

L'ensemble des résultats est disponible dans le fichier *Resultats_UEAUNZ.xlsx* pour les scénarios principaux et dans le fichier *Resultats_UEAUNZ_AS.xlsx* pour les analyses de sensibilité. Chaque classeur contient un tableau croisé dynamique des principales sorties du modèle MIRAGE. Chaque feuille du classeur propose une batterie d'indicateurs pour des dimensions (pays/secteurs) différentes. La feuille « _ » concerne le monde dans son ensemble ; la feuille « i », les secteurs ; la feuille « r » les pays ; la feuille « rs » les relations entre les pays exportateurs « r » et leurs pays partenaires (importateurs) « s » ; la feuille « irs » concerne les exportations du pays « r » vers le pays « s » dans le secteur « i » ; enfin, la feuille « dec » propose une décomposition de l'indicateur de bien-être. Les colonnes de variation sont en pourcentage (0,02 est à lire 0,02 %). Les valeurs initiales sont celles de la situation de référence (i.e. sans les accords étudiés, pour la même année), elles sont donc identiques quel que soit le scénario considéré. Les valeurs initiales sont exprimées en milliards de dollars de 2011 pour l'ensemble des feuilles, à l'exception de la feuille « irs » dans laquelle elles sont en millions. L'ensemble est en anglais.¹²

Dans le rapport, nous nous focalisons surtout sur le scénario 1 (libéralisation totale entre l'UE28 et l'Australie / Nouvelle Zélande). Cela permet de donner des ordres de grandeur maximaux à attendre d'un tel exercice et mettre en avant les intérêts offensifs et défensifs de chaque pays. Nous nous focalisons également plus sur la France que sur le reste de l'UE. Cependant, quand cela est nécessaire (effets opposés France/Reste de l'UE ; mécanismes différents...), nous interprétons de façon détaillée également les effets concernant le reste de l'Union.

¹² L'ensemble de ces informations de lecture est également disponible en première page du fichier correspondant.

5.2 Impacts commerciaux

5.2.1 Une forte hausse du commerce bilatéral entre signataires de l'accord

Un accord commercial selon un scénario de libéralisation totale entraîne une forte augmentation, d'environ 85 %, du commerce bilatéral entre l'Union européenne et le bloc Australie – Nouvelle Zélande. La création de commerce est asymétrique, comme le montre le Tableau 12 : les exportations européennes augmentent d'environ 70 % alors que celles d'Australie – Nouvelle Zélande sont plus que doublées (+132 %). Cette asymétrie est principalement due à un niveau initial de protection plus élevé en Europe, particulièrement dans le secteur agricole. Toutefois, du fait des flux commerciaux initiaux, l'augmentation en volume des flux au départ de la France et de l'UE27 reste plus importante que celle au départ d'Australie et Nouvelle Zélande (par exemple, le commerce depuis l'UE28 vers l'Australie augmente de 64,8 milliards de dollars¹³ alors que celui depuis l'Australie vers l'UE28 augmente de 29,7 milliards).

D'une façon générale, les exportations des secteurs initialement les plus protégés augmentent le plus. Ainsi, les exportations françaises et européennes vers l'Australie progressent plus fortement dans le secteur industriel que dans l'agriculture et les services. Pour les mêmes raisons, les exportations australiennes et néozélandaises vers la France et l'Europe augmentent davantage dans le secteur agricole que dans les secteurs industriel et des services.

À destination de la Nouvelle Zélande, les exportations françaises et européennes croissent plus dans le secteur agricole que dans le secteur industriel, malgré une protection plus élevée dans ce dernier. Cela vient d'une libéralisation plus importante du secteur « Boissons et Tabac » en Australie et Nouvelle Zélande (l'EAV des mesures non tarifaires est réduit de 5 points de pourcentage de plus que celui des autres secteurs). Or, ce secteur est le moteur des exportations agricoles françaises (voir Tableau 4). Cela revient donc à une diminution plus forte de la protection ressentie par les exportateurs français sur les biens agricoles que sur ceux industriels. Cet effet est limité en Australie par une plus faible propension à importer.

Le secteur des services est également très protégé en Australie et Nouvelle Zélande (équivalents *ad valorem* des barrières non tarifaires : 47 % en Nouvelle Zélande et 67,4 % en Australie) mais une faible élasticité de substitution entre bien importés et domestiques dans ce secteur limite la hausse des exportations françaises, qui reste néanmoins supérieure à 30 %.

5.2.2 Une diversion plus importante du commerce de l'Australie et de la Nouvelle Zélande vers les pays tiers

Un accord de libéralisation entre l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle Zélande peut également avoir des impacts sur les pays tiers. Un accord de libre échange entre l'Australie et la Nouvelle Zélande peut avoir un impact sur les pays tiers. En effet, alors que les obstacles au commerce entre les pays signataires de l'accord sont réduits, les barrières avec les pays tiers restent inchangées et deviennent de fait relativement plus importantes. Ainsi, une partie de la création du commerce bilatéral entre pays signataires est simplement due à une substitution de flux qui auparavant se faisaient avec des pays tiers, au détriment de ces derniers. Dans le cas d'une « libéralisation complète », les volumes d'exportation européens vers les pays non signataires sont

¹³ Toutes les valeurs sont exprimées en dollars constants de 2011.

quasiment inchangés (-0,4 %). Dans le secteur agricole, on observe une légère hausse des exportations vers le reste du monde (+0,2 % pour l'UE27). En effet, dans ce secteur, les exportations australiennes et néozélandaises remplacent principalement les importations intra-européennes. Cette concurrence entraîne naturellement une baisse des prix des produits agricoles européens, ce qui améliore leur compétitivité-prix et leur permet de gagner quelques parts de marché dans les pays tiers. La très légère hausse des volumes d'importation européens, depuis le reste du monde, s'explique par la présence de chaînes de valeur globales : la production de biens industriels et de services exportés vers l'Australie et la Nouvelle Zélande nécessite un accroissement des imports. Par contre, dans le secteur agricole, on observe une diversion du commerce, qui reste limitée, avec une baisse des importations européennes depuis le reste du monde (-2,1 % pour l'UE27 et -1,1 % pour la France).

La diversion de commerce apparaît proportionnellement plus importante avec les partenaires de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. Tandis que les exportations de l'Australie vers le reste du monde restent quasiment inchangées (-0,3 %, et une diversion plus importante dans le secteur agricole), ses importations baissent de -8,1 %, avec une baisse plus marquée (-8,8 %) des importations de biens industriels. Les exportations néozélandaises vers le reste du monde baissent dans l'ensemble des secteurs, les exportations totales diminuant de -15,3 % (dont une baisse de -20 % vers l'Australie), alors que ses importations augmentent de 3,6 %, du fait des chaînes de valeur internationales.

5.2.3 Le commerce bilatéral de quelques secteurs fortement impacté

Au niveau sectoriel, les impacts du scénario de libéralisation totale sont fortement hétérogènes (cf. Tableau 13 et Tableau 14). Il est tout d'abord important de noter que le secteur industriel joue un rôle prépondérant dans l'accroissement du commerce de la France, et plus généralement de l'Europe, à destination de l'Australie et de la Nouvelle Zélande : 88 % des nouvelles exportations françaises à destination de l'Australie proviennent de l'industrie, contre 7 % pour les services et 5 % pour le secteur agricole. A destination de la Nouvelle Zélande, le secteur des services occupe une part un peu plus importante (20 %) alors que le secteur agricole reste minoritaire (8 %). Le secteur agricole joue par contre un rôle important dans la hausse des exportations de l'Australie et la Nouvelle Zélande : en particulier, 88 % des nouvelles exportations néozélandaises à destination de la France sont agricoles (10 % industrielles et 2 % du secteur des services). En Australie, le secteur industriel est à l'origine de 69 % des nouvelles exportations vers la France, le secteur agricole d'environ un quart et le secteur des services de 7 % uniquement.

Dans le secteur agricole, l'accroissement relatif du commerce depuis la France vers l'Australie et la Nouvelle Zélande est spectaculaire pour certains produits : +433 % pour la viande rouge, +224 % pour les produits laitiers, +157 % pour les huiles végétales, +141 % pour la viande blanche. Néanmoins, les valeurs initiales échangées sont faibles pour certains de ces secteurs, en particulier les secteurs des viandes et des huiles végétales. En effet, les exportations de la France à destination de l'Australie se concentrent sur quelques produits : les boissons et le tabac (55 % des exportations agricoles), les produits agro-alimentaires (34 %) et les produits laitiers (8 %). Les augmentations des exportations dans ces secteurs sont importantes et totalisent plus de 433 millions de dollars, soit 94 % de l'augmentation en valeur du commerce agricole vers l'Australie. Les exportations industrielles françaises à destination de l'Australie sont elles aussi concentrées dans trois secteurs (véhicules, chimie, machines outil) qui totalisent 87 % de l'accroissement en valeur des exportations (quasiment

7 milliards de USD sur un total de 8 milliards pour l'ensemble des secteurs industriels). Les progressions relatives de ces trois secteurs ne sont pas les plus spectaculaires mais elles restent très importantes, avec une progression des exportations sur les trois secteurs de plus de 65 % en moyenne. Enfin, dans les services, le secteur « Serv » regroupe tous les services pouvant être exportés, à l'exception du transport, qui est isolé. Les exportations de ces deux secteurs augmentent de plus de 600 millions de USD, soit de 32 % en moyenne. La structure des exportations françaises vers la Nouvelle Zélande est très proche de celle vers l'Australie, même si les flux sont plus réduits (pour les exportations agricoles, 105 millions de dollars contre 757 millions vers l'Australie, 1,2 milliards pour les biens industriels contre 12 milliards à destination de l'Australie et 613 millions pour les services contre plus de 2 milliards).

Les exportations australiennes et néozélandaises à destination de la France apparaissent moins concentrées. Les exportations agricoles australiennes concernent principalement des cultures oléagineuses, des produits animaux, des boissons et de la viande rouge. Ce dernier secteur représente 9 % des exportations australiennes et voit ses exportations multipliées par 40, soit une augmentation en valeur de 694 millions de dollars. Une augmentation relative aussi élevée est sujette à caution mais indique clairement des intérêts offensifs considérables. Le secteur de la viande rouge constitue un enjeu encore plus important en Nouvelle Zélande : en effet, il concentre presque la moitié des exportations agricoles à destination de la France, et ses exports sont quasiment doublés, ce qui représente une augmentation de 1,9 milliards de dollars. Dans le secteur industriel, les exportations de produits énergétiques jouent un rôle important pour l'Australie en représentant quasiment 60 % des exportations du secteur industriel et en étant presque doublées en cas de libéralisation totale. Autre secteur à remarquer, la chimie concentre 16 % des exportations industrielles vers la France dans le scénario de référence et ses exportations sont multipliées par plus de 5 en cas de libéralisation totale, soit une augmentation de 1,2 milliards de dollars. En Nouvelle Zélande, les exportations industrielles ne représentent que 22 % des exportations totales et sont principalement le fait du secteur des machines outil (32 %), de véhicules (21 %) et de la chimie (13 %). Les augmentations de ces trois secteurs représentent 78 % de la hausse des exportations industrielles, soit 215 millions de USD. La très forte hausse des exportations du secteur de la chimie est à noter : les exportations de ce secteur sont multipliées par 5 et leur hausse représente 47 % de la valeur de l'augmentation des exportations industrielles de la Nouvelle Zélande.

Tableau 12 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux (Scénario 1, UE-AUNZ)

Exportateur	Importateur	Total			Agriculture			Industrie			Services		
		Valeur initiale (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Valeur initiale (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Valeur initiale (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Valeur initiale (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)
France	Australie	15	61,7	9,2	0,8	57,8	0,4	12,1	66,7	8,0	2,0	33,6	0,7
France	Nouvelle Zélande	2	67,7	1,3	0,1	92,2	0,1	1,2	77,6	0,9	0,6	44,0	0,3
Australie	France	3	135,5	3,6	0,2	481,9	0,9	1,6	155,1	2,5	0,9	29,3	0,3
Nouvelle Zélande	France	1	247,3	2,7	0,4	598,4	2,4	0,2	113,3	0,3	0,5	13,0	0,1
UE27	Australie	80	69,3	55,6	4,6	84,8	3,9	55,7	80,5	44,8	19,8	34,4	6,8
UE27	Nouvelle Zélande	11	75,7	8,2	0,7	122,8	0,8	5,5	95,6	5,3	4,6	45,0	2,1
Australie	UE27	25	103,0	26,1	3,3	396,5	13,0	12,8	84,0	10,7	9,3	24,8	2,3
Nouvelle Zélande	UE27	8	201,1	16,9	2,6	555,1	14,7	1,8	106,5	1,9	4,0	7,8	0,3
France	UE27	593	-0,4	-2,5	67,6	-3,3	-2,2	432,5	-0,1	-0,2	92,9	-0,1	-0,1
UE27	France	556	-0,3	-1,8	58,7	-2,3	-1,3	419,1	-0,1	-0,4	78,2	0,0	-0,0
UE27	UE27	3 740	-0,3	-12,1	354,2	-2,7	-9,4	2 665,0	-0,1	-2,5	721,4	0,0	-0,3
France	Reste du monde ¹	472	-0,4	-1,7	55,8	0,0	0,0	332,7	-0,4	-1,4	83,1	-0,3	-0,3
UE27	Reste du monde ¹	3 092	-0,4	-10,9	202,5	0,2	0,5	2 106,3	-0,4	-9,0	782,7	-0,3	-2,4
Australie	Reste du monde ²	495	-0,3	-1,3	79,5	-1,2	-0,9	380,0	-0,1	-0,3	35,5	-0,4	-0,1
Nouvelle Zélande	Reste du monde ²	59	-15,3	-9,0	35,2	-13,4	-4,7	17,9	-19,0	-3,4	6,6	-14,4	-0,9
Reste du monde ²	Australie	436	-8,1	-35,2	16,5	-7,5	-1,2	373,3	-8,8	-32,9	46,6	-2,3	-1,1
Reste du monde ¹	UE27	4 144	0,2	8,0	205,8	-2,1	-4,3	3 194,6	0,3	10,2	743,2	0,3	2,2
Reste du monde ¹	France	584	0,2	1,2	28,1	-1,1	-0,3	493,5	0,3	1,3	62,1	0,3	0,2
Reste du monde ²	Nouvelle Zélande	59	3,6	2,1	5,6	14,4	0,8	46,1	1,2	0,5	7,1	10,6	0,8

Note : Commerce en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030. □

¹: ici, le reste du monde comprend tous les pays, sauf France, UE27, Australie et Nouvelle Zélande

²: ici, le reste du monde comprend tous les pays, sauf France et UE27

Source : Mirage, calculs des auteurs.

Tableau 13 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux, détail sectoriel, France vers Australie et Nouvelle Zélande (Scénario 1, UE-AUNZ)

Secteur	France vers Australie				France vers Nouvelle Zélande			
	Part dans les exports totaux		Variation (%)	Variation (10 ⁶ USD)	Part dans les exports totaux		Variation (%)	Variation (10 ⁶ USD)
	Valeur initiale (10 ⁶ USD)	du secteur (%)			Valeur initiale (10 ⁶ USD)	du secteur (%)		
AnimProd	0,5	0,1	18,7	0,1	0,3	0,3	37,0	0,1
BevTob	418,8	55,3	28,4	118,9	57,0	54,5	70,6	40,3
Cattle	0,9	0,1	102,3	0,9	0,1	0,1	214,8	0,1
Cereals	0,1	0,0	48,0	0,0	1,0	1,0	77,6	0,8
Dairy	57,6	7,6	223,9	128,9	9,3	8,8	196,2	18,2
Fibercrops	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	79,5	0,0
Fishing	0,9	0,1	28,8	0,3	0,2	0,2	36,9	0,1
Forestry	5,4	0,7	46,5	2,5	2,2	2,1	45,7	1,0
Oilseeds	0,0	0,0	95,1	0,0	0,0	0,0	62,4	0,0
OthCrops	7,4	1,0	63,5	4,7	1,4	1,3	62,9	0,8
Othfood	251,7	33,3	64,1	161,5	31,4	30,0	100,7	31,6
RedMeat	1,8	0,2	433,2	7,7	0,5	0,5	326,1	1,8
Sugar	0,9	0,1	48,4	0,4	0,1	0,1	38,7	0,1
VegFruits	4,2	0,6	41,1	1,7	0,2	0,2	58,2	0,1
Vegoils	2,5	0,3	157,3	4,0	0,2	0,2	160,3	0,3
Wheat	0,3	0,0	2,4	0,0	0,1	0,1	63,2	0,0
WhiteMeat	4,0	0,5	141,2	5,7	0,7	0,7	164,1	1,2
Wool	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture	757,0	5,1 *	57,8	437,3	104,7	5,4 *	92,2	96,5
Chemistry	2 704,3	22,4	61,2	1 653,8	227,3	18,7	83,3	189,4
Electronic	265,8	2,2	113,4	301,5	59,8	4,9	115,0	68,7
Energy	18,5	0,2	618,2	114,3	7,0	0,6	14,4	1,0
Machinery	2 120,0	17,6	98,3	2 083,0	213,3	17,6	130,6	278,7
Metals	315,9	2,6	25,9	81,9	33,8	2,8	73,1	24,7
Minerals	74,3	0,6	51,6	38,3	10,6	0,9	40,1	4,2
OthManuf	436,9	3,6	47,3	206,7	92,5	7,6	105,3	97,4
Textile	324,3	2,7	101,3	328,5	46,6	3,8	176,1	82,1
Vehicles	5 795,6	48,1	55,8	3 236,4	522,2	43,0	37,4	195,0
Manufacture	12 055,6	81,2 *	66,7	8 044,4	1 213,0	62,8 *	77,6	941,2
OthServ	8,7	0,4	63,1	5,5	9,5	1,6	47,6	4,5
PubServ	128,2	6,3	53,3	68,3	30,2	4,9	74,1	22,4
Serv	922,5	45,1	37,7	348,2	295,3	48,2	48,9	144,3
Transport	983,9	48,2	26,8	264,2	277,7	45,3	35,5	98,5
Services	2 043,3	13,8 *	33,6	686,2	612,7	31,7 *	44,0	269,7

Note : Commerce en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030.

* : ce pourcentage indique la part des exports du "grand secteur" correspondant dans les exports nationaux totaux.

Source : Mirage, calculs des auteurs.

Tableau 14 : Impact d'une « libéralisation totale » sur les échanges bilatéraux, détail sectoriel, Australie et Nouvelle Zélande vers France (Scénario 1, UE-AUNZ)

Secteur	Australie vers France				Nouvelle Zélande vers France			
	Valeur initiale (10 ⁶ USD)	Part dans les exports totaux		Variation (10 ⁶ USD)	Valeur initiale (10 ⁶ USD)	Part dans les exports totaux		Variation (10 ⁶ USD)
		(%)	(%)			(%)	(%)	
AnimProd	35,7	19,8	27,8	9,9	30,7	7,7	26,4	8,1
BevTob	29,5	16,3	66,0	19,4	13,4	3,4	52,9	7,1
Cattle	0,0	0,0	29,2	0,0	0,1	0,0	-17,2	0,0
Cereals	0,7	0,4	262,4	1,9	23,4	5,9	73,4	17,2
Dairy	0,8	0,5	2 684,3	22,7	18,5	4,6	1 662,3	307,1
Fibercrops	0,1	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fishing	3,6	2,0	17,5	0,6	0,1	0,0	9,8	0,0
Forestry	0,1	0,1	2,2	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0
Oilseeds	47,8	26,5	1,9	0,9	1,1	0,3	-10,8	-0,1
OthCrops	6,5	3,6	113,7	7,4	11,4	2,8	87,1	9,9
Othfood	9,6	5,3	164,8	15,9	38,0	9,5	103,2	39,3
RedMeat	17,0	9,4	4 093,9	694,3	188,9	47,3	996,9	1 883,2
Sugar	5,2	2,9	378,8	19,6	0,0	0,0	0,0	0,0
VegFruits	16,3	9,1	78,9	12,9	57,7	14,4	71,9	41,5
Vegoils	0,5	0,3	499,2	2,6	0,0	0,0	351,1	0,1
WhiteMeat	6,9	3,8	889,9	61,0	15,7	3,9	486,9	76,3
Wool	0,0	0,0	14,2	0,0	0,2	0,1	-32,1	-0,1
Wheat	0,0	0,0	87,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture	180,4	6,8 *	481,9	869,1	399,3	36,2 *	598,4	2 389,5
Chemistry	254,8	16,0	470,6	1 198,8	32,3	13,2	405,9	131,0
Electronic	3,0	0,2	143,1	4,3	3,9	1,6	95,3	3,7
Energy	940,2	58,9	96,7	909,4	42,9	17,6	63,9	27,5
Machinery	111,5	7,0	123,1	137,3	77,9	32,0	78,0	60,8
Metals	125,5	7,9	60,6	76,0	19,1	7,8	36,0	6,9
Minerals	70,6	4,4	32,0	22,6	1,7	0,7	24,8	0,4
OthManuf	21,8	1,4	199,9	43,5	10,3	4,2	159,2	16,3
Textile	10,7	0,7	202,2	21,6	4,3	1,7	134,8	5,7
Vehicles	57,7	3,6	106,5	61,4	51,3	21,1	46,3	23,8
Manufacture	1 595,6	60,0 *	155,1	2 474,7	243,7	22,1 *	113,3	276,1
OthServ	6,4	0,7	44,2	2,8	2,3	0,5	29,4	0,7
PubServ	38,8	4,4	51,5	20,0	31,1	6,8	24,0	7,5
Serv	415,1	47,0	33,5	139,0	272,4	59,4	15,3	41,8
Transport	422,8	47,9	22,9	96,8	153,1	33,4	6,3	9,7
Services	883,1	33,2 *	29,3	258,6	458,9	41,6 *	13,0	59,6

Note : Commerce en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030.

* : ce pourcentage indique la part des exports du "grand secteur" correspondant dans les exports nationaux totaux.

Source : Mirage, calculs des auteurs.

5.3 Un impact positif sur le PIB mais des impacts sectoriels différents entre les signataires

Un accord de libéralisation totale a globalement des impacts faibles sur les valeurs ajoutées et le produit intérieur brut français et européen malgré les fortes hausses du commerce bilatéral, du fait de la faible part des exportations à destination de l'Australie et de la Nouvelle Zélande dans la production totale. L'impact sur le produit intérieur brut est positif, +0,15 % en France, soit une hausse de 5,6 milliards de dollars en 2030 par rapport au scénario de référence (cf. Tableau 15).

Cette hausse s'accompagne d'une redistribution de la valeur ajoutée entre secteurs : les valeurs ajoutées industrielle et du secteur des services, qui à elles deux représentent plus de 94 % de la valeur ajoutée totale, augmentent (+2,6 milliards d'USD), alors que la valeur ajoutée agricole baisse de 1,6 % (soit 1,6 milliards). Au vu du rôle plus important que jouent les exportations à destination de l'Union européenne dans l'économie de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, les impacts sur les PIB australien et néozélandais sont plus forts, +0,64 % pour l'Australie et +3,49 % en Nouvelle Zélande, soit une hausse de 16,4 et 9,1 milliards de dollars, respectivement. La redistribution de la valeur ajoutée en Australie et en Nouvelle Zélande se fait selon un schéma différent de celui européen, avec des variations plus marquées en Nouvelle Zélande : le secteur agricole voit sa valeur ajoutée augmenter (environ +4 % en Australie et +16 % en Nouvelle Zélande) alors que la valeur ajoutée industrielle diminue. Le commerce international étant faible dans le secteur des services, un accord de libéralisation commerciale a un faible impact sur ce secteur dans l'ensemble des pays signataires.

En considérant un niveau sectoriel plus fin (cf. Tableau 16), on note qu'en France et en Europe certains secteurs agricoles connaissent des baisses significatives de leur valeur ajoutée. C'est le cas du secteur de la viande rouge (-15 % en France, -25 % en UE27) et de l'élevage animal (-9 % en France, -10,5 % en UE27). Ces deux secteurs représentent une faible part dans la valeur ajoutée agricole totale, d'où une faible variation de cette dernière. Néanmoins, des politiques d'accompagnement et de redistribution peuvent atténuer les impacts sur ces secteurs. En Australie, la valeur ajoutée augmente dans certains secteurs comme celui de la viande (le secteur du bétail en particulier, dont la valeur ajoutée représente 14 % de la valeur ajoutée agricole et augmente de plus de 18 %, et le secteur de la viande rouge, dont la valeur ajoutée ne représente que 2,5 % de la valeur ajoutée agricole mais augmente de plus de 28 %). Quelques autres secteurs sont très négativement impactés, en particulier dans le secteur industriel néozélandais : le secteur de la métallurgie, qui contribue à hauteur de 16,5 % de la valeur ajoutée industrielle, voit sa valeur ajoutée diminuer de 10 % ; les secteurs des machines outil et automobile subissent des pertes respectives de 12 % et 17 %, par rapport au scénario de référence.

Tableau 15 : Impact d'une « libéralisation totale » entre l'UE28 et l'Australie et la Nouvelle Zélande sur le produit intérieur brut et la valeur ajoutée (Scénario 1, UE-AUNZ)

	PIB			Valeur ajoutée								
	Intial (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Agriculture			Industrie			Services		
				Intial (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Intial (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)	Intial (10 ⁹ USD)	Variation (%)	Variation (10 ⁹ USD)
France	3 901	0,15	5,9	182	-0,86	-1,6	569	0,24	1,4	2 363	0,05	1,2
UE27	20 173	0,16	32,3	908	-1,12	-10,2	3 624	0,22	8,0	12 042	0,05	6,0
Australie	2 562	0,64	16,4	121	3,87	4,7	356	-0,19	-0,7	1 644	0,11	1,8
Nouvelle Zélande	260	3,49	9,1	19	15,70	3,0	29	-6,56	-1,9	170	1,41	2,4

Note : Produit intérieur brut et valeur ajoutée en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030.

Source : Mirage, calculs des auteurs.

Tableau 16 : Impact sur la valeur ajoutée sectorielle d'une libéralisation totale (Scénario 1, UE-AUNZ)

Secteur	France		UE27		Australie		Nouvelle Zélande	
	Part dans la VA totale du secteur (%)	Variation (%)	Part dans la VA totale du secteur (%)	Variation (%)	Part dans la VA totale du secteur (%)	Variation (%)	Part dans la VA totale du secteur (%)	Variation (%)
AnimProd	2,7	-0,35	4,9	-0,03	4,2	-0,39	2,7	2,95
BevTob	19,2	0,03	13,2	-0,08	8,4	1,34	9,1	1,23
Cattle	1,1	-8,75	1,6	-10,50	13,9	18,10	9,4	56,19
Cereals	2,7	-0,82	3,1	-0,80	4,7	1,38	0,8	10,91
Dairy	4,0	-1,94	7,7	-3,00	2,2	1,51	4,4	22,05
Fibercrops	0,1	-0,24	0,2	-0,28	5,8	1,08	0,0	54,95
Fishing	2,3	-0,17	1,8	-0,15	2,2	0,01	2,1	0,00
Forestry	5,2	-0,01	5,2	-0,00	2,7	-0,08	10,5	-0,45
Oilseeds	1,5	-0,29	1,8	-0,25	3,1	-0,06	0,0	-11,03
OthCrops	10,6	-1,08	6,7	-0,66	3,5	1,57	0,4	0,02
Othfood	35,8	-0,52	30,8	-0,40	18,8	-0,22	42,1	6,51
RedMeat	1,9	-15,32	1,9	-24,76	2,5	28,41	4,9	100,95
Sugar	2,0	-0,52	2,3	-0,56	2,0	2,15	0,4	-7,05
VegFruits	4,3	-0,39	7,2	-0,40	9,0	1,30	9,0	1,04
Vegoils	0,0	-0,36	2,0	-0,00	0,2	-3,37	0,0	-7,32
Wheat	5,2	-0,48	1,9	-0,61	9,1	1,76	0,3	3,20
WhiteMeat	1,4	-0,39	7,7	0,19	2,1	-3,75	0,6	8,55
Wool	0,0	-1,10	0,0	-1,82	5,6	2,34	3,2	44,97
Agriculture	5,9 *	-0,86	5,5 *	-1,12	5,7 *	3,87	8,8 *	15,70
Chemistry	16,7	0,24	15,7	0,29	5,8	-1,74	10,4	-2,37
Electronic	2,5	0,30	2,8	0,18	0,7	-0,24	2,9	-8,08
Energy	7,6	-0,30	14,0	-0,16	20,6	0,97	29,7	-4,11
Machinery	17,3	0,46	18,3	0,56	3,5	-5,28	7,0	-17,67
Metals	16,5	0,08	11,4	0,06	7,8	0,39	16,5	-10,07
Minerals	5,3	-0,00	5,9	-0,07	42,7	0,37	8,0	-0,54
OthManuf	14,8	0,01	15,9	0,06	12,9	-0,30	19,1	-6,87
Textile	4,9	0,24	6,0	0,14	1,7	-1,00	2,0	-3,54
Vehicles	14,5	0,79	10,1	0,68	4,3	-5,61	4,5	-12,01
Manufacture	18,3 *	0,24	21,9 *	0,22	16,8 *	-0,19	13,1 *	-6,56
OthServ	12,4	0,08	13,7	0,06	26,1	0,50	19,1	3,97
PubServ	27,7	0,03	22,8	0,01	17,1	0,02	17,9	0,12
Serv	55,5	0,05	57,3	0,05	51,9	-0,06	58,7	1,25
Transport	4,3	0,08	6,1	0,08	4,8	0,02	4,3	-2,29
Services	75,9 *	0,05	72,7 *	0,05	77,5 *	0,11	78,1 *	1,41

Note : Valeur ajoutée en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030.

* : ce pourcentage indique la part des exports du "grand secteur" correspondant dans les exports nationaux totaux.

Source : Mirage, calculs des auteurs.

5.4 Un impact positif sur le bien-être économique mais asymétrique

Les impacts d'une libéralisation totale sont positifs sur le bien-être économique de l'ensemble des signataires de l'accord. Les relations commerciales étant asymétriques (l'Union européenne est un important débouché pour les exportations de l'Australie et de la Nouvelle Zélande, alors que ces dernières ne figurent pas parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Union européenne), les gains sont relativement plus importants en Australie (+0,52 %) et en Nouvelle Zélande (+3,22 %) qu'en Union européenne, où ils restent très modestes (+0,1 %).

Pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, les gains en termes de revenu réel sont largement expliqués par des gains d'allocation (réduction des inefficacités initiales liées à la présence de droits de douane ou des mesures non tarifaires) ainsi qu'à un impact positif de l'accord sur les termes de l'échange. Cet impact sur les termes de l'échange (+0,14 % en Australie et +0,62 % en Nouvelle Zélande) est dû à la baisse des prix des produits importés depuis l'Europe, expliquée par le déséquilibre initial des niveaux de protection. Par ailleurs, l'ouverture des marchés agricoles européens permet une meilleure allocation des facteurs de production pour l'Australie et la Nouvelle Zélande. Ainsi, la meilleure utilisation de la terre (facteur agricole spécifique) bénéficie largement de cet accord et participe à l'augmentation du revenu réel de ces pays.

La réduction des inefficacités liées aux droits de douane et aux mesures non tarifaires est à l'origine des gains pour l'Europe. L'UE subit un léger effet négatif de termes de l'échange (-0,03 %), lié à l'asymétrie initiale des niveaux de protection. En outre, et contrairement à ses partenaires, l'UE voit son secteur agricole concurrencé et le facteur terre connaît une baisse de sa rémunération, ce qui a un impact négatif sur le revenu réel des pays européens. Enfin, l'amélioration de l'accès au marché en Australie et en Nouvelle Zélande entraîne une pression à la hausse sur la demande extérieure des produits européens, qui n'est que partiellement contrebalancée par la hausse de la demande interne adressée aux produits originaires de l'Australie et la Nouvelle Zélande (suite à la baisse des barrières aux échanges). Sous la contrainte du bouclage macroéconomique, ce déséquilibre entraîne une appréciation réelle pour l'UE (+0,06 % pour l'UE27 et +0,04 % pour la France), autrement dit une hausse des prix des producteurs européens par rapport à leurs concurrents. En conséquence, les exportations de l'UE vers le reste du monde diminuent : les exportations en direction de l'AU-NZ sont, en grande partie, déviées d'autres destinations.

6. Analyses de sensibilité

Plusieurs simulations additionnelles ont été réalisées afin d'analyser l'impact de quelques caractéristiques des scénarios de libéralisation. Ces simulations sont comparées entre elles en utilisant comme indicateur le bien-être économique, celui-ci résumant l'ensemble des effets sur les économies nationales. Les résultats sont disponibles pour chaque scénario additionnel dans les fichiers Excel correspondants.

6.1 Des résultats principalement amenés par la réduction des barrières non tarifaires

Une première analyse de sensibilité concerne l'importance relative des coupes dans les droits de douane et dans les mesures non tarifaires. Le scénario de libéralisation totale (scénario 1, UE-AUNZ) consiste, essentiellement, à une mise à zéro des tarifs et une réduction de 25 % dans les barrières non tarifaires. Dans le scénario « Tarifs uniquement », seuls les droits de douane sont mis à zéro, selon les mêmes modalités que celles adoptées dans le scénario « Libéralisation totale », alors que les barrières non tarifaires restent inchangées par rapport à la situation de référence. La dernière colonne du Tableau 17 montre que les gains à barrières non tarifaires constantes sont quasiment nuls pour l'Europe et pour l'Australie, seule la Nouvelle Zélande affiche une augmentation de 1,22 % de son bien-être, ce qui reste moins de la moitié de l'augmentation qui aurait lieu en cas de baisse des barrières non tarifaires. En d'autres termes, les réductions des barrières non tarifaires sont à l'origine de l'essentiel des gains de bien-être. Ceci s'explique par l'importance relative de ces barrières par rapport à celles tarifaires, globalement faibles, à l'exception de quelques pics tarifaires et de la protection de l'agriculture en Europe (cf. Tableau 22 : Pics tarifaires, 2013. Tableau 22). Dans de nombreux secteurs, les gains ne pourront provenir que d'une réduction des barrières non tarifaires.

Tableau 17 : Impact sur le bien-être de différents niveaux de libéralisation entre l'UE28 et l'Australie et la Nouvelle Zélande

Pays	Degré de libéralisation			
	Totale	Importante	Minimale	Tarifs uniquement
France	0,11	0,07	0,02	0,03
UE27	0,11	0,07	0,03	0,04
Australie	0,52	0,30	0,05	0,08
Nouvelle Zélande	3,22	1,35	0,25	1,22

Note : Bien-être en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030

Source : Mirage, calcul des auteurs

6.2 L'importance d'une libéralisation ambitieuse pour l'Union européenne

L'accord commercial a été simulé selon trois niveaux de libéralisation, « totale », « importante » et « minimale », conformément au cahier des charges. Le Tableau 17 présente les impacts en termes de bien être de ces trois simulations (UE28-Australie-Nouvelle Zélande). Comme attendu, les gains décroissent avec le niveau de libéralisation. Ainsi, pour l'Union européenne, au niveau macroéconomique, ils peuvent être considérés nuls en cas d'accord minimal et très faibles en cas de libéralisation « Importante ». Les gains sont également très réduits en Australie en cas d'accord minimal. Seule la Nouvelle Zélande bénéficierait d'un accord minimal. Ainsi, pour que l'accord ait un impact sur le bien-être économique européen (ou, de façon équivalente sur le revenu réel européen), il doit être ambitieux. L'indicateur choisi étant très synthétique, ce résultat positif cache des effets hétérogènes entre secteurs.

6.3 Seul un accord impliquant à la fois l'Australie et la Nouvelle Zélande conduit à des impacts significatifs en Union européenne

L'accord commercial a également été simulé selon trois configurations géographiques différentes. Dans un premier cas, dont les résultats sont présentés de façon détaillée dans les sections 5.2, 5.3 et 5.4, l'Union européenne signe un accord avec l'Australie et la Nouvelle Zélande ; dans un deuxième cas, elle signe un accord avec l'Australie seule et, dans un troisième cas, avec la Nouvelle Zélande seule. Au vu des flux commerciaux faibles de l'Union européenne vers la Nouvelle Zélande, un accord avec ce pays uniquement n'a quasiment aucun impact sur le bien-être européen (cf. Tableau 18), alors que la Nouvelle Zélande verrait son bien-être augmenter de 3,55 %, l'Union européenne étant une des destinations principales de ses exportations (cf. Tableau 3). Un accord avec l'Australie seule aurait un impact plus important en Union européenne (+0,08 % sur le bien-être) mais toutefois moins élevé qu'un accord avec à la fois Australie et Nouvelle Zélande, dont l'impact est déjà assez faible. Du point de vue de l'UE, une négociation avec les deux partenaires commerciaux apparaît donc comme la configuration la plus intéressante lorsqu'on considère le bien-être économique comme indicateur. Pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, des accords séparés sont – marginalement – plus intéressants pour le signataire, mais très dommageables pour l'autre.

Tableau 18 : Impact sur le bien-être de la géographie d'un accord de libéralisation totale avec l'UE28

Pays	Signataires		
	Australie et Nouvelle Zélande	Australie	Nouvelle Zélande
France	0,11	0,08	0,03
UE27	0,11	0,08	0,03
Australie	0,52	0,55	-0,01
Nouvelle Zélande	3,22	-0,12	3,55

Note : Bien-être en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030

Source : Mirage, calcul des auteurs

6.4 De nouveaux enjeux dans le cadre de la ratification du TPP et de la négociation du TTIP

Le 5 octobre dernier, la signature d'un accord de partenariat transpacifique entre 12 pays¹⁴ du pourtour de l'Océan Pacifique a été annoncée. Parmi ces 12 pays, figurent l'Australie et la Nouvelle Zélande, les dix autres pays signataires font partie de leurs principaux partenaires commerciaux. Dans ce nouveau contexte, quels sont les enjeux d'un accord entre Union européenne, Australie et Nouvelle Zélande ? Par ailleurs, l'Union européenne négocie actuellement un accord de commerce et d'investissement avec les Etats-Unis (TTIP). Quels seraient les impacts d'un accord avec l'Australie et la Nouvelle Zélande dans un monde dans lequel le TTIP serait d'ores et déjà signé ?

¹⁴ Australie, Brunei, Canada, Chili, Etats-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam.

Pour essayer de repositionner un accord commercial avec l'Australie et la Nouvelle Zélande dans le contexte commercial actuel, trois nouveaux scénarios ont été simulés : un scénario dans lequel un TPP seul est implémenté (suppression complète des droits de douane et baisse de 25 % des barrières non tarifaires sur les biens et les services), un scénario dans lequel à la fois une « libéralisation totale » avec l'Australie et la Nouvelle Zélande et le TPP sont en vigueur et enfin un scénario qui implémente à la fois une libéralisation totale entre Union européenne, Australie et Nouvelle Zélande et le TTIP entre Union européenne et Etats-Unis. Comme précédemment, nous utilisons le bien-être économique comme indicateur synthétique pour comparer ces différents scénarios.

Le Tableau 19 montre les variations de bien-être par rapport au scénario de référence (un monde sans aucun des trois accords commerciaux en question), en 2030. Trois principales conclusions émergent des résultats de ces scénarios stylisés.

D'une part, l'impact du TPP seul est plus important pour l'Australie et la Nouvelle Zélande que l'impact d'une libéralisation totale avec l'Union européenne. Ainsi, au vu des conséquences économiques en termes de bien-être national (et sans prendre en compte d'autres considérations), si un choix devait être fait par l'Australie et la Nouvelle Zélande entre les deux accords, la ratification du TPP sera probablement prioritaire. D'autre part, si le TPP seul est mis en œuvre, le bien-être européen diminue légèrement (-0,07 % pour la France et -0,09 % pour le reste de l'Union européenne).

Si on considère une mise en œuvre du TPP, la signature d'un accord de libéralisation totale avec l'Australie et la Nouvelle Zélande permettrait de compenser les impacts négatifs, pour aboutir à une très faible hausse du bien-être en France (+0,03 %) et un résultat neutre dans le reste de l'Union européenne. La signature d'un accord avec Australie et Nouvelle Zélande amènerait à une distribution différente des gains entre les secteurs. En effet, le TPP seul améliore de 0,13 % la valeur ajoutée agricole en France, mais diminue de -0,74 % celle dans l'industrie, alors que la combinaison des deux accords (TPP et UE-AUNZ) amène à une baisse de la valeur ajoutée agricole française de -0,66 %, à une limitation de la baisse de la valeur ajoutée industrielle, -0,52 %, et à une hausse de la valeur ajoutée dans les services (+0,09 % si TPP seul contre 0,14 % en cas de TPP et UE-AUNZ).

Enfin, l'impact positif sur le bien-être européen est plus élevé en cas de signature à la fois du TTIP avec les États-Unis et d'un accord de libre échange avec l'Australie et la Nouvelle Zélande (+1,33 % en France et +1,23 % dans le reste de l'Union européenne) qu'en cas de signature uniquement de ce dernier (+0,11 %). En effet, le marché américain constitue un débouché plus important pour les exportations européennes, par sa taille et par les relations commerciales qui existent déjà. Pour mémoire, les États-Unis constituent le premier marché d'exportation de l'Union européenne, hors commerce intra-européen, avec un flux bilatéral d'une valeur de 60,2 milliards de dollars en 2013, contre 5,6 milliards à destination de l'Australie et 0,7 milliards à destination de la Nouvelle Zélande (cf. Tableau 3). La signature et mise en œuvre du TTIP, en plus d'un accord avec l'Australie et la Nouvelle Zélande, amènerait à des gains en matière de termes de l'échange (ces gains sont nuls en cas d'accord avec Australie et Nouvelle Zélande seules) et des gains d'allocation des ressources plus grands. La réallocation serait plus importante vers les services (la valeur ajoutée de ce secteur augmenterait de +0,44 % en France, contre +0,05 % dans le scénario 1), avec un impact positif moins marqué sur le secteur industriel (+0,16 % au lieu de +0,24 %) et un impact négatif sur l'agriculture (-0,92 % au lieu de -0,86 %). Cela ne signifie pas que si le TTIP est signé une libéralisation avec Australie

et Nouvelle Zélande perd de son intérêt (pour mesurer précisément cet effet, il faudrait comparer un scénario avec TTIP seul avec le scénario présenté ici) mais plutôt que, si un arbitrage doit être fait, la priorité européenne devrait aller à la négociation du TTIP, au vu des impacts sur le bien-être économique.

Tableau 19 : Impact sur le bien-être de différents accords commerciaux

Pays	Libéralisation totale + TPP	TPP seul	Libéralisation totale +TTIP	Libéralisation totale
France	0,03	-0,07	1,33	0,11
UE27	0,00	-0,09	1,23	0,11
Australie	2,22	1,71	0,45	0,52
Nouvelle Zélande	6,71	3,94	2,92	3,22

Note : Bien-être en volume, déviation en pourcentage par rapport au scénario de référence, en 2030

Source : Mirage, calcul des auteurs

7. Conclusion

Nous étudions dans ce rapport les impacts économiques que pourrait avoir un accord commercial entre l'Union européenne, d'une part, et l'Australie et/ou la Nouvelle Zélande, d'autre part. Nous avons surtout présenté les résultats d'un scénario de « libéralisation totale » entre l'Union européenne et ses deux partenaires. Il résulterait d'un tel accord une hausse significative du commerce (+85 % entre les deux blocs), asymétrique (+70 % pour les exportations européennes et +132 % pour les exportations du bloc Australie-Nouvelle Zélande). Cette asymétrie s'explique principalement par, d'une part, la taille différente des deux blocs, l'Australie et la Nouvelle Zélande étant de « petits » débouchés pour les exportations européennes alors que l'Union européenne constitue une « grande » destination d'exportation, et, d'autre part, le niveau initial plus élevé des protections commerciales européennes. Un accord de libéralisation conduirait à des impacts positifs sur le produit intérieur brut de chacun des partenaires, avec une hausse du PIB français de 5,9 milliards de dollars en 2030 par rapport à la situation de référence (*statu quo* des politiques commerciales). Néanmoins, les impacts sectoriels seront hétérogènes, avec une baisse de 0,9 % de la valeur ajoutée agricole en France, soit -1,6 milliards de dollars, plus que compensée par une hausse dans les secteurs de l'industrie (+0,24 %, soit 1,4 milliards de dollars) et des services (+0,05 % soit 1,2 milliards de dollars). Par contre, en Australie et Nouvelle Zélande, les gains concernent principalement le secteur agricole, et, dans une moindre mesure, le secteur des services, alors que le secteur industriel voit sa valeur ajoutée baisser (-0,19 % en Australie soit -0,7 milliards de dollars et -6,56 % en Nouvelle Zélande, soit -1,9 milliards de dollars).

Les simulations des autres scénarios complètent utilement ces résultats. Tout d'abord, elles rappellent que l'essentiel des gains provient d'une libéralisation qui ne se limite pas aux seuls tarifs douaniers mais qui inclut également des baisses des barrières non douanières. En effet, les gains en termes de bien-être économique seraient de 0,03 % pour la France dans le cas de la seule suppression des droits de douane alors que dans le scénario de « libéralisation totale » ils sont de

0,11 %. Ensuite, une libéralisation n'impliquant que l'Australie, et à plus forte raison une libéralisation n'impliquant que la Nouvelle Zélande, aboutirait à des gains particulièrement faibles (+0,08 % sur le bien-être français pour un accord avec l'Australie seule et +0,03 % avec la Nouvelle Zélande seule). Ainsi, seul un accord dans une configuration géographique étendue semble amener des gains sensibles au niveau national. De même, des négociations peu ambitieuses aboutissent à des gains très faibles (+0,02 % du bien-être pour la France en cas de libéralisation « minimale » et +0,07 % en cas de libéralisation « importante »). Enfin, une négociation commerciale avec l'Australie et la Nouvelle Zélande ne perd pas de son intérêt dans le contexte des accords commerciaux en cours de négociation ou de ratification. En particulier, la comparaison des résultats d'un scénario simulant un accord transpacifique (TPP) seul et de ceux d'un scénario alliant le TPP et un accord ambitieux entre l'Europe et Australie-Nouvelle Zélande montre que ce dernier permettrait de compenser, au niveau national, les pertes engendrées en Europe par la signature d'un TPP.

9. Bibliographie

Bchir, H., Y. Decreux, J.L. Guérin and S. Jean (2002) 'MIRAGE, a Computable General Equilibrium Model for Trade Policy Analysis', *CEPII Working Paper*, n°2002-17.

Bouët, A., Y. Decreux, L. Fontagné, S. Jean and D. Laborde (2008) 'Assessing applied protection across the world', *Review of International Economics*, 16(5): 850-63.

Decreux, Y. and H. Valin (2007) 'MIRAGE, Updated Version of the Model for Trade Policy Analysis: Focus on Agriculture and Dynamics', *CEPII Working Paper*, n°2007-15.

Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances (2015) 'Scenarii CEPII ALE Australie Nouvelle-Zélande_20150915_final'.

Fontagné, L., J. Fouré and M.P. Ramos (2013) 'MIRAGE-e: A General Equilibrium Long-term Path of the World Economy', *CEPII Working Paper*, n°2013-39.

Fontagné, L., A. Guillin and C. Mitaritonna (2011) 'Estimations of tariff equivalents for the services sectors', *CEPII Working Paper*, 2011-24.

Fouré, J., A. Bénassy-Quéré and L. Fontagné (2013) 'Modelling the world economy at the 2050 horizon', *Economics of Transition*, 21(4):617–654.

Gaulier, G. and S. Zignago (2010) 'BACI: International Trade Database at the Product-Level. The 1994-2007 Version', *CEPII Working Paper*, n°2010-23.

Guimbard, H., S. Jean, M. Mimouni, and X. Pichot (2012) 'MacMap-HS6 2007, an exhaustive and consistent measure of applied protection in 2007', *International Economics*, Q2, p99-122.

Kee, H. L., A. Nicita and M. Olarreaga (2008) 'Import demand elasticities and trade distortions', *The Review of Economics and Statistics*, 90(4):666–682.

Kee, H. L., A. Nicita and M. Olarreaga (2009) 'Estimating trade restrictiveness indices', *The Economic Journal*, 119:172–199.

UNCTAD (2009) 'Non-tariff measures: Evidence from Selected Developing Countries and Future Research Agenda' (UNCTAD/DITC/TAB/2009/3).

10. Annexes

10.1 Agrégations sectorielle et géographique

Tableau 20 : Agrégation géographique

	Nom (Français)	Nom (Anglais)	Code GTAP
Pays d'intérêt	Australie	Australia	AUS
	France	France	FRA
Pays d'intérêt	Nouvelle Zélande	NewZealand	NZL
	UE 27	EU27	AUT BEL BGR CYP CZE DEU DNK ESP EST FIN GBR GRC HRV HUN IRL ITA LTU LUX LVA MLT NLD POL PRT ROU SVK SVN SWE
Pays Développés	AELE	EFTA	CHE NOR XEF
	Canada	Canada	CAN
	États-Unis	USA	USA
	Japon	Japan	JPN
Reste du Monde	ASEAN	ASEAN	IDN KHM LAO MYS PHL SGP THA VNM XSE
	CEI	CIS	ARM AZE BLR GEO KAZ KGZ RUS UKR XEE XSU
	Chine & Hong Kong	ChinaHK	CHN HKG
	Inde	India	IND
	Mercosur	Mercosur	ARG BRA CHL PRY URY
	Mexique	Mexico	MEX
	Océanie	Oceania	XOC
	Pays d'Amérique Latine	LAC	BOL COL CRI DOM ECU GTM HND JAM NIC PAN PER PRI SLV TTO VEN XCA XCB XSM
	Reste de l'Asie	RoAsia	BGD BRN KOR LKA MNG NPL PAK TWN XEA XSA XTW
	Reste du Monde	RoW	ALB ARE BEN BFA BHR BWA CIV CMR EGY ETH GHA GIN IRN ISR JOR KEN KWT MAR MDG MOZ MUS MWI NAM NGA OMN QAT RWA SAU SEN TGO TUN TUR TZA UGA XAC XCF XEC XER XNA XNF XSC XWF XWS ZAF ZMB ZWE

Source : Base de données GTAP 9. Mise en forme des auteurs.

Tableau 21 : Agrégation sectorielle

	Nom (français)	Nom (anglais)	Secteur GTAP (nom anglais et code secteur)
Agriculture	Céréales	Cereals	Paddy rice (pdr), Cereal grains nec (gro), Processed rice (pcr)
	Blé	Wheat	Wheat (wht)
	Fruits & Légumes	VegFruits	Vegetables. fruit. nuts (v_f)
	Graines oléagineuses	Oilseeds	Oil seeds (osd)
	Sucre	Sugar	Sugar cane. sugar beet (c_b), Sugar (sgr),
	Plantes à Fibre	Fibercrops	Plant-based fibers (pfb)
	Autres cultures	OthCrops	Crops nec (ocr)
	Bétail	Cattle	Cattle.sheep.goats.horses (ctl)
	Produits Animaux	Animprod	Animal products nec (oap)
	Autres aliments	Othfood	Raw milk (rmk), Food products nec (ofd),
	Laine	Wool	Wool. silk-worm cocoons (wol)
	Bois	Forestry	Forestry (frs)
	Pêche	Fishing	Fishing (fsh)
	Viande Rouge	RedMeat	Meat: cattle.sheep.goats.horse (cmt)
	Viande Blanche	WhiteMeat	Meat products nec (omt)
	Huiles et graisses végétales	Vegoils	Vegetable oils and fats (vol)
	Produits Laitiers	Dairy	Dairy products (mil)
Boissons & Tabac	BevTob	Beverages and tobacco products (b_t)	
Industrie	Énergie	Energy	Coal (coa), Oil (oil), Gas (gas)
	Textile	Textile	Textiles (tex), Wearing apparel (wap), Leather products (lea)
	Autres Manuf	OthManuf	Wood products (lum), Paper products. publishing (ppp), Manufactures nec (omf)
	Chimie	Chemistry	Chemical.rubber.plastic prods (crp)
	Minéraux	Minerals	Mineral products nec (nmm), Minerals nec (omn),
	Métaux	Metals	Ferrous metals (i_s), Metals nec (nfm), Metal products (fmp)
	Voitures	Vehicles	Motor vehicles and parts (mvh), Transport equipment nec (otn),
	Électronique	Electronic	Electronic equipment (ele)
Machines	Machinery	Machinery and equipment nec (ome)	
Services	Autres Services	OthServ	Water (wtr), Construction (cns), Dwellings (dwe)
	Services	Serv	Trade (trd), Communication (cmn), Financial services nec (ofi)
	Transport	Transport	Transport nec (otp), Sea transport (wtp), Air transport (atp)
	Services Publics	PubServ	PubAdmin/Defence/Health/Educat (osg)

Source : Base de données GTAP 9. Mise en forme des auteurs.

10.2 Informations additionnelles (contingents tarifaires).

Dans le scénario 2, les hypothèses concernant les intérêts défensifs de l'UE 28 en matière de contingents tarifaires sont les suivantes.

Démantèlement tarifaire, en 10 ans, de façon linéaire. Pour les produits cités ci-dessous, seuls les tarifs intra-contingents passent à zéro. Contingents cumulés Australie + Nouvelle-Zélande (estimations basées sur des hypothèses hautes) – les volumes sont répartis entre les produits au pro rata des quantités échangées :

- viande bovine : 100 000 t à droit zéro :
 - o 80 000 t pour Australie (inclut les 7 150 t du contingent déjà existant) ;
 - o 20 000 t pour NZ (inclut les 1 300 t du contingent déjà existant) ;
- viande ovine : 50 000 t à droit zéro :
 - o 50 000 t pour Australie (inclut déjà le contingent de 18 786 t déjà existant) ;
 - o pour NZ pas de concession supplémentaire;
- sucre : 50 000 t à droit zéro :
 - o 50 000 t pour Australie (inclut les 9 925 t du contingent déjà existant) ;

- Libéralisation pour NZ ;
- éthanol : 20 000 hl à droit zéro :
 - 20 000 hl pour Australie ;
 - Libéralisation pour NZ ;
- produits laitiers : 50 000 t à droit zéro :
 - 10 000 t pour Australie (inclut les 4 211 t du contingent déjà existant) ;
 - 40 000 T pour NZ (inclut les 11 000 t du contingent déjà existant) ;
- blé : 300 000 t à droit zéro :
 - 300 000 t pour Australie ;
 - Libéralisation pour NZ.

10.3 Pics tarifaires en 2013

Ce tableau montre les droits appliqués supérieurs à 50 %. Il n’y a qu’un seul cas, hors UE28 : la Nouvelle Zélande applique un droit NPF de 95.5 % sur les articles de friperies.

Tableau 22 : Pics tarifaires, 2013.

Importateur	Code SH6	Nom du produit	Exportateur	Appliqué 2013 (%)	NPF 2013 (%)
UE 28	121291	BETTERAVES A SUCRE FRAICHES SECHES OU EN Poudre	Australie	244,1	244,1
UE 28	020629	ABATS COMESTIBLES DE BOVINS CONGELES	Australie	131,9	131,9
Nouvelle Zélande	630900	ARTICLES DE FRIPERIE	UE 28	95,5	95,5
UE 28	170240	GLUCOSE A L'ETAT SOLIDE ET SIROP DE GLUCOSE	Australie	86,8	86,8
UE 28	151000	HUILES ET LEURS FRACTIONS	Australie	84,6	84,6
UE 28	040291	LAIT ET CREME DE LAIT CONCENTRES	Australie	84,6	84,6
UE 28	020230	VIANDES DESOSSEES DE BOVINS CONGEELES	Australie	82,8	84,6
UE 28	170111	SUCRES DE CANNE BRUTS SANS ADDITION D'AROMATISANT	Nouvelle Zélande	82,6	82,6
UE 28	240310	TABAC A FUMER	Australie	74,9	74,9
UE 28	020130	VIANDES DESOSSEES DE BOVINS FRAICHES OU REFRIGERES	Australie	68,6	68,6
UE 28	100610	RIZ EN PAILLE [RIZ PADDY]	Australie	68,1	68,1
UE 28	170250	FRUCTOSE CHIMIQUEMENT PUR	Australie	66,0	66,0
UE 28	020220	MORCEAUX NON DESOSSES DE BOVINS CONGELES	Australie	64,3	64,3
UE 28	170230	GLUCOSE A L'ETAT SOLIDE ET SIROP DE GLUCOSE	Australie	64,0	64,0
UE 28	040610	FROMAGES FRAIS [NON AFFINES]	Australie	63,4	63,4
UE 28	382460	SORBITOL AUTRE QUE CELUI DU No 2905.44	Australie	62,9	62,9
UE 28	20120	MORCEAUX NON DESOSSES DE BOVINS FRAIS OU REFRIGERES	Australie	60,6	60,6
UE 28	110320	AGGLOMERES SOUS FORME DE PELLETS DE FROMENT ET DE CEREALES	Australie	60,2	60,2
UE 28	150990	HUILE D'OLIVE ET SES FRACTIONS	Australie	60,1	60,1
UE 28	20110	CARCASSES OU DEMI CARCASSES DE BOVINS FRAICHES	Australie	59,9	59,9
UE 28	170199	SUCRES DE CANNE OU DE BETTERAVE ET SACCHAROSE CHIMIQUE	Australie	59,7	59,7
UE 28	240290	CIGARES CIGARILLOS ET CIGARETTES	Australie	57,6	57,6
UE 28	20210	CARCASSES OU DEMI CARCASSES DE BOVINS CONGEELES	Australie	54,7	54,7
UE 28	190430	CEREALES PRECUITES	Australie	53,8	53,8
UE 28	40590	MATIERES GRASSES PROVENANT DU LAIT AINSI QUE BEURRE	Australie	53,8	53,8
UE 28	170260	FRUCTOSE A L'ETAT SOLIDE ET SIROP DE FRUCTOSE	Australie	53,2	53,2
UE 28	70320	AULX A LETAT FRAIS OU REFRIGERE	Australie	52,7	52,7
UE 28	170112	SUCRES DE BETTERAVE BRUTS SANS ADDITION D'AROMATISANT	Australie	52,2	52,2
UE 28	40410	LACTOSERUM MODIFIE OU NON MEME CONCENTRE	Australie	52,1	52,1
UE 28	150910	HUILE D'OLIVE VIERGE ET SES FRACTIONS	Australie	50,4	50,4

Source : MacMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MacMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

10.4 Compléments des tableaux Droits de douane et Commerce

Tableau 23 : Droits de douane et Commerce, Complément, UE28 (Importateur : Australie)

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% 2013)	Importations en provenance de l'Australie (millions de USD)	Part des exportations de l'Australie dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de l'Australie dans les importations de l'UE28 (%)
Paddy Rice	pdr	5,22		1,5	
Textiles	tex	4,33	64,21	0,16	0,09
Sugar cane sugar beet	c_b	4,1	0,06	0,11	0,03
Mineral products nec	nmm	3,55	17,66	0,22	0,09
Leather products	lea	2,98	228,59	0,54	0,55
Chemical rubber plastic products	crp	2,32	990,38	0,47	0,3
Crops nec	ocr	1,95	52,59	0,86	0,26
Metal products	fmp	1,64	135,52	0,48	0,27
Animal products nec	oap	1,43	102,79	4,79	2,42
Transport equipment nec	otn	1,43	249,14	0,36	0,31
Metals nec	nfm	1,28	1836,86	5,5	2,11
Petroleum coal products	p_c	1,26	14,21	1,74	0,1
Manufactures nec	omf	1,25	120,58	0,41	0,28
Machinery and equipment nec	ome	1,18	1322,82	0,33	0,38
Electronic equipment	ele	0,69	227,63	0,11	0,09
Forestry	frs	0,36	4,33	1,23	0,2
Ferrous metals	i_s	0,36	71,78	0,5	0,14
Wood products	lum	0,31	18,39	0,47	0,06
Paper products publishing	ppp	0,19	119,42	0,76	0,46
Wool silk worm cocoons	wol	0,06	267,81	48,18	28,45
Minerals nec	omn	0,02	1236,99	24,6	3,17
Coal	coa	0	2508,18	34,52	12,04
Electricity	ely	0			
Gas	gas	0		3,32	
Gas manufacture distribution	gdt	0		0,71	
Oil	oil	0	0,01	0,46	0
Oil seeds	osd	0	733,39	3,49	6,86
Plant based fibers	pfb	0	5,41	12,24	0,78

Source : BACI 2013, MAcMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MAcMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 24 : Droits de douane et Commerce, Complément, UE28 (Importateur : Nouvelle Zélande)

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% 2013)	Importations en provenance de la Nouvelle Zélande (millions de USD)	Part des exportations de la Nouvelle Zélande dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de la Nouvelle Zélande dans les importations dans l'UE28 (%)
Motor vehicles and parts	mvh	4,62	11,74	0,02	0,01
Chemical rubber plastic produc	crp	4,47	279,61	0,13	0,09
Textiles	tex	4,35	130,47	0,18	0,19
Crops nec	ocr	3,59	103,7	0,34	0,51
Metal products	fmp	2,56	34,13	0,11	0,07
Cereal grains nec	gro	2,43	24,9	0,08	0,75
Sugar cane sugar beet	c_b	2,38	0,37	0,2	0,2
Wood products	lum	2,19	20,6	0,68	0,07
Leather products	lea	2,11	201,62	0,28	0,48
Metals nec	nfm	2,05	116,37	0,2	0,13
Petroleum coal products	p_c	2	0,47	0,02	0
Manufactures nec	omf	1,76	29,81	0,05	0,07
Mineral products nec	nmm	1,67	15,78	0,08	0,08
Transport equipment nec	otn	1,57	22,18	0,05	0,03
Machinery and equipment nec	ome	1,43	323,56	0,09	0,09
Electronic equipment	ele	0,74	50,73	0,02	0,02
Wool silk worm cocoons	wol	0,52	41,9	6,54	4,45
Minerals nec	omn	0,34	3,27	0,04	0,01
Ferrous metals	i_s	0,07	4,95	0,13	0,01
Forestry	frs	0,02	0,87	11,68	0,04
Paper products publishing	ppp	0,02	8,02	0,55	0,03
Coal	coa	0		0,23	
Electricity	ely	0			
Gas	gas	0		0	
Gas manufacture distribution	gdt	0			
Oil	oil	0		0,07	
Oil seeds	osd	0	8,21	0,02	0,08
Plant based fibers	pfb	0		0,01	

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 25 : Droits de douane et Commerce, Complet (exportateur : France, importateur : Australie)

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% 2013)	Importations en provenance de la France (millions de USD)	Part des exportations de l'Australie dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de la France dans les importations dans l'Australie (%)
Motor vehicles and parts	mvh	11,43	232,3	1,96	0,83
Wearing apparel	wap	8,46	26,08	1,17	0,54
Textiles	tex	5,78	25,74	0,96	0,59
Gas manufacture distribution	gdt	5		3,26	
Metal products	fmp	4,53	80,45	1,94	1,04
Beverages and tobacco products	b_t	4,38	264,56	12,43	12,09
Leather products	lea	4,36	69,3	3,01	2,79
Wood products	lum	4,33	64,99	1,27	1,48
Ferrous metals	i_s	4	19,58	2,2	0,55
Mineral products nec	nmm	3,86	51,51	2,03	2,23
Dairy products	mil	3,8	48,94	7,01	6,45
Vegetable oils and fats	vol	3,74	1,84	0,53	0,23
Paper products publishing	ppp	3,43	58,93	2,36	1,58
Manufactures nec	omf	2,89	71,57	2,76	1,67
Machinery and equipment nec	ome	2,71	1052,93	1,84	2,28
Food products nec	ofd	2,66	125,13	2,7	1,69
Chemical rubber plastic products	crp	2,46	1205,61	3,27	4,04
Wool silk worm cocoons	wol	1,96	0,05	0,86	0,2
Metals nec	nfm	1,68	19,44	0,57	0,26
Minerals nec	omn	0,83	0,85	0,14	0,1
Meat products nec	omt	0,76	2,18	3,25	0,32
Electronic equipment	ele	0,51	81,58	0,57	0,4
Vegetables fruit nuts	v_f	0,23	2,39	1,11	0,32
Transport equipment nec	otn	0,22	857,77	9,57	12,13
Fishing	fsh	0,17	0,13	1,04	0,09
Forestry	frs	0,14	0,88	2	4,24
Animal products nec	oap	0,12	0,24	2,65	0,28
Crops nec	ocr	0,02	7,71	0,87	1,47
Oil seeds	osd	0,02	0,96	0,47	1,77
Sugar	sgr	0,01	0,24	1,17	0,3
Sugar cane sugar beet	c_b	0	0,01	0,33	0,16
Bovine meat products	cmt	0	0,07	1,06	0,15
Coal	coa	0		0,01	
Bovine cattle sheep and goats horses	ctl	0	4,34	2,7	4,01
Electricity	ely	0		10,23	
Gas	gas	0		0,13	
Cereal grains nec	gro	0	0,01	4,31	0,03
Oil	oil	0		0	
Petroleum coal products	p_c	0	0,27	0,66	0,02
Processed rice	pcr	0	0,01	0,07	0,01
Paddy rice	pdr	0	0,01	0,25	0,89
Plant based fibers	pfb	0		0,09	
Wheat	wht	0		9,42	

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 26 : Droits de douane et Commerce, Complet (exportateur : France, importateur : Nouvelle Zélande)

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% 2013)	Importations en provenance de la France (millions de USD)	Part des exportations de la France dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de la France dans les importations dans la Nouvelle Zélande (%)
Wearing apparel	wap	9,6	1,72	1,17	0,2
Textiles	tex	4,79	3,8	0,96	0,38
Leather products	lea	4,54	8,46	3,01	2,01
Motor vehicles and parts	mvh	4,52	55,04	1,96	1,28
Wood products	lum	4,09	17,1	1,27	2,79
Meat products nec	omt	3,72	0,43	3,25	0,25
Metal products	fmp	3,41	13,22	1,94	1,41
Food products nec	ofd	3,21	16,79	2,7	0,9
Beverages and tobacco products	b_t	3,2	39,95	12,43	8,56
Machinery and equipment nec	ome	2,55	141,48	1,84	2,16
Manufactures nec	omf	2,36	9,33	2,76	1,31
Mineral products nec	nmm	2,06	5,71	2,03	1,21
Ferrous metals	i_s	2,03	4,21	2,2	0,7
Chemical rubber plastic products	crp	1,56	136,9	3,27	2,54
Metals nec	nfm	1,54	2,43	0,57	0,43
Dairy products	mil	1,32	11,47	7,01	3,9
Electronic equipment	ele	0,57	48,47	0,57	1,61
Crops nec	ocr	0,45	2,53	0,87	1,85
Paper products publishing	ppp	0,26	15,68	2,36	1,45
Petroleum coal products	p_c	0,22	0	0,66	0
Transport equipment nec	otn	0,2	447,89	9,57	26,42
Vegetable oils and fats	vol	0,15	0,11	0,53	0,02
Fishing	fsh	0,12	0,01	1,04	0,09
Animal products nec	oap	0,12	0,01	2,65	0,04
Minerals nec	omn	0,04	0,11	0,14	0,05
Forestry	frs	0,02	0,13	2	1,91
Vegetables fruit nuts	v_f	0,01	0,05	1,11	0,02
Sugar cane sugar beet	c_b	0		0,33	
Bovine meat products	cmt	0	0,02	1,06	0,05
Coal	coa	0		0,01	
Bovine cattle sheep and goats horses	ctl	0	0,01	2,7	0,04
Electricity	ely	0		10,23	
Gas	gas	0		0,13	
Gas manufacture distribution	gdt	0		3,26	
Cereal grains nec	gro	0	1,59	4,31	4,79
Oil	oil	0		0	
Oil seeds	osd	0	0,09	0,47	0,34
Processed rice	pcr	0		0,07	
pdr	pdr	0	0	0,25	0,06
Plant based fibers	pfb	0		0,09	
Sugar	sgr	0	0,02	1,17	0,02
Wheat	wht	0		9,42	
Wool silk worm cocoons	wol	0	0,01	0,86	0,16

Source : BACI 2013, MAcMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MAcMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 27 : Droits de douane et Commerce, Complément, Australie

Secteur GTAP	Code GTAP	Droit de douane (% , 2013)	Importations en provenance de l'UE28 (millions de USD)	Part des exportations de l'UE28 dans les exports mondiaux (%)	Part des exports de l'UE28 dans les importations de l'Australie (%)
Food products nec	ofd	2,66	1451,81	17,9	19,6
Chemical rubber plastic prod	crp	2,46	8511,9	24,23	28,52
Wool silk worm cocoons	wol	1,96	2,61	7,62	10,57
Metals nec	nfm	1,68	389,77	10,08	5,3
Minerals nec	omn	0,83	30,49	4,44	3,72
Meat products nec	omt	0,76	258,24	20,97	38,25
Electronic equipment	ele	0,51	1132,95	5,59	5,52
Vegetables fruit nuts	v_f	0,23	23,99	9,16	3,24
Transport equipment nec	otn	0,22	2471,07	28,06	34,93
Fishing	fsh	0,17	6,55	9,12	4,56
Forestry	frs	0,14	2,49	6,66	11,97
Animal products nec	oap	0,12	5,6	25,8	6,49
Crops nec	ocr	0,02	71,03	10,09	13,54
Oil seeds	osd	0,02	2,69	2,53	4,96
Sugar	sgr	0,01	0,78	4,47	0,97
Sugar cane sugar beet	c_b	0	0,37	6,16	6,66
Bovine meat products	cmt	0	22,63	8,78	48,06
Coal	coa	0	4,65	0,51	36,24
Bovine cattle sheep and goat	ctl	0	34,74	21,12	32,09
Electricity	ely	0		26,51	
Gas	gas	0	0,03	6,99	0
Cereal grains nec	gro	0	0,02	11,15	0,13
Oil	oil	0	0,01	1,49	0
Petroleum coal products	p_c	0	6,06	7,1	0,51
Processed rice	pcr	0	5,54	1,11	3,59
pdr	pdr	0	0,04	5,26	2,62
Plant based fibers	pfb	0	0,64	3,14	7,9
Wheat	wht	0	0,03	20,64	2,83

Source : BACI 2013, MACMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MACMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

Tableau 28 : Droits de douane et Commerce, Complément, Nouvelle Zélande

Secteur GTAP	Code GTAP	Importations		Part des	Part des exports
		Droit de douane (% , 2013)	en provenance de l'UE28 (millions de USD)	exportations de l'UE28 dans les exports mondiaux (%)	de l'UE28 dans les importations de la Nouvelle Zélande (%)
Dairy products	mil	1,32	68,18	32,09	23,16
Electronic equipment	ele	0,57	174,9	5,59	5,8
Crops nec	ocr	0,45	22,16	10,09	16,22
Paper products publishing	ppp	0,26	197,87	24,92	18,34
Petroleum coal products	p_c	0,22	0,69	7,1	0,9
Transport equipment nec	otn	0,2	734,59	28,06	43,33
Vegetable oils and fats	vol	0,15	34,89	8,12	6,25
Fishing	fish	0,12	0,42	9,12	3,41
Animal products nec	oap	0,12	5,72	25,8	14,49
Minerals nec	omn	0,04	4,71	4,44	2,04
Forestry	frs	0,02	0,81	6,66	11,77
Vegetables fruit nuts	v_f	0,01	6,42	9,16	2,12
Sugar cane sugar beet	c_b	0	0,3	6,16	16,55
Bovine meat products	cmt	0	1,69	8,78	3,32
Coal	coa	0	0	0,51	0,01
Bovine cattle sheep and goats horses	ctl	0	3,84	21,12	10,66
Electricity	ely	0		26,51	
Gas	gas	0	0,01	6,99	11,37
Gas manufacture distribution	gdt	0		14,54	
Cereal grains nec	gro	0	2,13	11,15	6,44
Oil	oil	0	0	1,49	0
Oil seeds	osd	0	0,58	2,53	2,28
Processed rice	pcr	0	0,87	1,11	1,98
pdr	pdr	0	0,08	5,26	4,48
Plant based fibers	pfb	0	0,11	3,14	1,87
Sugar	sgr	0	0,12	4,47	0,09
Wheat	wht	0	0,01	20,64	0,01
Wool silk worm cocoons	wol	0	0,15	7,62	3,74

Source : BACI 2013, MAcMap-HS6 2013, agrégation avec les poids MAcMap-hS6 (voir Guimbard et al., 2012). Calcul des auteurs.

10.5 Accords commerciaux bilatéraux en vigueur

Tableau 29 : Liste des accords bilatéraux commerciaux en vigueur de l'Australie et de la Nouvelle Zélande

Pays	Partenaire
Australie	Chile
	Papua New Guinea (PATCRA)
	Japan
	Korea, Republic of
	Malaysia
	Singapore
	Thailand
Nouvelle Zélande	US
	China
	Hong Kong, China
	Chinese Taipei
	Malaysia
	Singapore
Australie et Nouvelle Zélande	Thailand
	ASEAN
	Australia - New Zealand ANZCERTA
	South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement (SPARTECA)

Source: OMC

Tableau 30 : Liste des accords bilatéraux commerciaux en vigueur de l'UE28

Pays ayant un accord commercial avec l'Union européenne		
EC Treaty	EU - Iceland	EU - South Africa
EU - Albania	EU - Israel	EU - Switzerland - Liechtenstein
EU - Algeria	EU - Jordan	EU - Syria
EU - Andorra	EU - Korea, Republic of	EU - Tunisia
EU - Bosnia and Herzegovina	EU - Lebanon	EU - Turkey
EU - Cameroon	EU - Mexico	EU - Ukraine
EU - CARIFORUM States EPA	EU - Montenegro	European Economic Area (EEA)
EU - Chile	EU - Morocco	
EU - Colombia and Peru	EU - Norway	
EU - Côte d'Ivoire	EU - Overseas Countries and Territories (OCT)	
EU - Eastern and Southern Africa States Interim EPA	EU - Palestinian Authority	
EU - Egypt	EU - Papua New Guinea / Fiji	
EU - Faroe Islands	EU - Rep. of Moldova	
EU - Former Yugoslav Republic of Macedonia	EU - San Marino	
EU - Georgia	EU - Serbia	

Source: OMC

10.6 EAV des Mesures Non Tarifaires par secteur**Tableau 31 : Moyenne des EAV des mesures non tarifaires, par secteur (%)**

Secteur	Australie	France	Nouvelle Zélande	UE 27
Animprod	34,8	35,3	30,5	34,2
BevTob	29,2	72,9	80,2	53,8
Cattle	37,6		16,9	
Cereals	49,0	89,3	48,0	79,3
Dairy	78,9	92,8	58,0	78,7
Fishing	42,5		42,2	
Forestry	38,0		48,0	
Oilseeds	74,5		30,6	
OthCrops	33,5	47,3	38,9	40,5
Othfood	57,5	80,5	49,5	55,8
RedMeat	107,6	75,0	21,9	64,1
Sugar	30,5	46,9	38,0	40,2
VegFruits	43,2	50,0	79,3	42,5
Vegoils	69,9	84,2	11,4	61,8
Wheat	0,0	58,4	38,8	50,6
WhiteMeat	55,3	4,1	6,4	19,8
Chemistry	30,6	138,6	33,6	82,8
Electronic	40,0	43,5	33,6	43,5
Energy	105,7	30,7	36,3	30,7
Machinery	37,4	39,2	21,0	39,2
Metals	0,0	22,5	34,4	22,5
Minerals	55,9	41,9	48,9	41,9
OthManuf	13,5	63,5	70,7	59,7
Textile	20,2	49,9	40,6	46,5
Vehicles	17,9	30,5	12,2	30,5

Source : Kee et al. (2009), Moyenne simple, Calculs des auteurs.